

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
 Mme CHANTALE BOURBEAU, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN
POHÉNÉGAMOOK-PICARD-SAINT-ANTONIN-WOLASTOKUK 2**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 11 août 2026 à 19 h
Salon Blondeau-Levesque de l'Hôtel Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup
et via Webdiffusion

Laëtitia Desmars, sténographe officielle
RIOPEL GAGNON LAROSE

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 AOÛT 2026

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM8)	
M. Jean Habel	3
COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM42)	
Mme Mélodie Mondor	12
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER (DM35)	
M. Bernard Tardif.....	25
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM7)	
M. Luis Calzado	27
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM59)	
Mme Louise Morand et Mme Odette Sarrazin.....	35
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM44)	
M. Mathieu Durette et M. Patrick Morin.....	47

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

TABLE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM23)	
M. Bruno Paradis.....	63
VENT D'ÉLUS (DM58)	
M. Michel Veilleux.....	72
MOT DE LA FIN.....	80

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 AOÛT 2026 À 13 H 30

SÉANCE DU 11 AOÛT 2026
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2. Je salue également les personnes qui nous suivent à distance. D'ores et déjà, je vous invite à ouvrir la section « Q & R » de la webdiffusion, c'est là que nous vous partagerons les informations pour la participation en ligne.

Je me présente, Georges Lanmafankpotin, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné de ma collègue Chantale Bourbeau, à ma droite, ainsi que de certains membres de l'équipe de la commission : à ma gauche, Faïssolath Migan Yéssoufou et Jonathan Perreault, analystes et, à la table d'accueil, Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission.

J'invite les personnes inscrites pour prendre la parole en salle ce soir à confirmer leur présence auprès d'Annie St-Gelais à la table d'accueil dès maintenant.

Il importe de préciser certains éléments clés. D'abord, le rôle du BAPE consiste à éclairer la prise de décision gouvernementale et il n'a pas le pouvoir d'autoriser un projet ou non. Ensuite, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde, en tant que commissaires, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

Également, nous examinerons le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Concernant l'audience publique, elle se déroule en deux parties.

Il y a quelques semaines, nous avons tenu la première partie. C'était l'occasion de vous informer sur le projet.

35 Nous débutons maintenant la deuxième partie, elle vous permet de vous exprimer sur le projet.

40 Pour les personnes inscrites, lors de votre intervention, 15 minutes vous seront allouées pour vous exprimer.

45 Nous prendrons également des interventions spontanées ce soir. Vous pouvez vous inscrire au registre dès maintenant à la table d'accueil ou, pour les participantes et participants à distance, en remplissant le formulaire qui se trouve dans la section « Q & R » de la webdiffusion, ou en téléphonant au 1 (800) 463-4732, poste 6. Les personnes inscrites pour une opinion spontanée auront 5 minutes pour s'exprimer.

À la suite de vos prises de parole, nous pourrions échanger avec vous pour clarifier des points que l'on n'aurait pas suffisamment compris.

50 Je tiens à souligner que vos opinions, suggestions et propositions d'amélioration sont importantes. Elles contribuent à enrichir notre réflexion et peuvent éclairer l'analyse que nous ferons du projet et de sa justification.

55 Nous offrons également la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant. Je rappelle qu'une rectification doit se limiter à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou une citation erronée. Pour apporter une rectification ce soir, vous devez vous inscrire au registre. Si vous ne parvenez pas à le faire ce soir, nous recevrons également les rectifications par écrit jusqu'au 19 août.

60 Afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Ainsi, les propos diffamatoires ou injurieux, de même que les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérés.

Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderais aux personnes appelées à intervenir de se nommer chaque fois qu'elles prendront la parole. Ces transcriptions seront disponibles dans notre site Web d'ici 10 jours.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. JEAN HABEL
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM8)

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant Jean Habel, que nous recevons par vidéo et qui est déjà prêt, à prendre la parole pour présenter son mémoire ou son opinion. Jean Habel.

M. JEAN HABEL :

Oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir. Bienvenue.

M. JEAN HABEL :

Parfait. Merci beaucoup de m'offrir l'occasion de parler du projet, que je vais résumer « PPAW » pour les fins succinctes de la présentation. Désolé de ne pas pouvoir être présent à Rivière-du-Loup, magnifique endroit. J'y étais cette semaine, mais ce n'était pas possible pour moi d'y être aujourd'hui.

Alors, il me fait plaisir de présenter le mémoire de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable. Mon nom est Jean Habel, je suis le directeur principal pour le Québec et le Canada atlantique à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

100 Donc, on se trouve ici aujourd'hui alors qu'on doit – comme vous l'avez si bien dit, Monsieur le Président – discuter du projet PPAW, un parc éolien. C'est le fruit du partenariat égalitaire entre Invenenergy Canada et l'Alliance de l'énergie de l'Est, qui regroupe 209 collectivités de la MRC de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine, puis qui regroupe aussi la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag. Donc, très heureux de pouvoir prendre la parole dans le cadre de ce projet qui vise une
105 capacité installée de 291 mégawatts, puis qui va se situer dans la MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup.

110 Donc, pour parler un peu de cette perspective puis pour résumer un peu le mémoire, d'abord et avant tout, je pense que c'est important de le dire, au nom de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, qu'on représente 350 membres, que ce soit des municipalités, des Premières Nations, on a aussi plusieurs autres entreprises qui gravitent autour de l'énergie renouvelable. Donc, voici un peu la présentation de notre association, puis pourquoi c'est important de le faire aussi dans le contexte ici, c'est qu'évidemment on a des besoins de transition énergétique.

115 Je commence d'abord et avant tout en parlant du *Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques*, qui a été présenté par le gouvernement récemment, qui fait un peu un état de la situation de l'énergie au Québec. Donc actuellement, on importe beaucoup d'énergie et on a des besoins importants en termes de transition énergétique, puis c'est sûr et certain que ce projet-là va être une plus-value dans la transition énergétique.

120 Mais d'abord et avant tout, c'est sûr et certain qu'il faut avoir un projet qui va amener l'acceptabilité sociale. Je le mentionne souvent, mais « acceptabilité sociale » ne veut pas nécessairement dire « unanimité ». On tente toujours de vouloir le faire, mais que ce soit pour l'établissement d'une école ou que ce soit pour l'établissement d'un hôpital, peu importe, il va
125 toujours y avoir des bouleversements lorsqu'on a des infrastructures à mettre en place. Mais rechercher cette acceptabilité sociale là est très important.

130 Lorsqu'on regarde à travers les dernières années, la perception des Québécois par rapport à l'implantation de l'énergie éolienne, ça regroupe dans une très forte majorité l'une des formes d'énergie les plus acceptées au Québec, où les Québécois ont une forte opinion positive. Puis à juste titre, étant donné que c'est une énergie qui est très sobre en carbone et qui apporte aussi beaucoup de perspectives économiques favorables pour les collectivités.

135 Donc, en termes d'acceptabilité sociale aussi, ce que je trouve très intéressant par rapport au projet PPAW 2, c'est qu'il va y avoir aussi un comité de liaison, inspiré un peu de ce qui s'est fait avec PPAW 1, et qui va viser à mettre en place la maximisation, favoriser tout l'engagement aussi au niveau local.

140 On rappelle que le projet va générer 350 emplois pour la construction du projet, mais aussi un 80 millions d'investissement économique local pour la durée du projet. Donc, c'est quand même assez substantiel. Puis c'est sûr et certain qu'il va y avoir des retombées de l'ensemble du 1 milliard d'investissement en capital étant donné que l'équité va être aussi partagée avec l'Alliance de l'Est, qui regroupe les 209 municipalités, collectivités, comme je le mentionnais, et la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

145 Donc, je pense qu'aussi cet élément-là, par rapport à l'acceptabilité sociale, le fait d'avoir une communauté autochtone qui est sur le territoire, qui apporte une approbation aussi par rapport à ce projet-là est significatif dans la volonté que tous ont pour la réconciliation et la diversification économique de l'ensemble des collectivités sur le territoire.

150 Donc, dans une perspective où l'acceptabilité sociale, évidemment, va continuer au cours des discussions, je pense que le forum du BAPE est excellent aussi pour entendre les points de vue, répondre aux questions de la part des gens qui sont derrière le projet pour arriver à pouvoir avoir ces discussions franches avec l'ensemble de la population.

155 Pour ce qui est de l'énergie éolienne, ce qui est intéressant aussi avec la situation actuelle, c'est qu'on a vu quand même à travers le passé – puis on pense aussi à PPAW 1, le projet qui a été fait par le passé – on voit les retombées économiques d'un investissement dans les projets éoliens, que ce soit court, moyen et long terme. Puis c'est un peu pour cette raison-là aussi qu'Hydro-Québec

160 a ciblé l'énergie éolienne comme étant l'un de ses vecteurs énergétiques dans les prochaines années, donc à travers son *Plan d'action 2035*.

165 Donc, c'est sûr et certain que ça va apporter beaucoup d'électricité supplémentaire qui va pouvoir permettre, si on prend de façon très granulaire le projet de PPAW 2, de fournir l'électricité pour 40 000 foyers, alors qu'on sait la demande pour l'énergie en termes de bâtiments, mais ça peut être aussi pour l'électrification des transports, pour des usines qui vont avoir besoin – que ce soit pour les petites, moyennes entreprises ou autres entreprises – besoin d'énergie pour pouvoir ajouter un corps de travail supplémentaire ou pour pouvoir décarboner leurs propres installations. Donc, on voit vraiment le bénéfice puis l'importance de ce type de projet là dans les années à venir.

170 Puis je rajouterai aussi toute la notion de sécurité énergétique. Je pense que c'est important aussi de réaliser la situation géopolitique dans laquelle on est et d'avoir des projets qui sont faits au Québec, puis que c'est de l'énergie qui va être produite au Québec, mais c'est très important dans le contexte actuel.

175 Puis ce que ça va faire aussi, c'est des retombées économiques. Donc, je ne parlerai pas du rapport qu'on a déjà fait avec Aviseo par le passé concernant, disons, toutes les redevances ou la participation, l'équité, puis tous les bénéfices que ça peut engendrer, mais vous avez aussi en référence, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, ce rapport-là qui a été fait par l'Association canadienne de l'énergie éolienne, qui a été regroupée par la suite pour être l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

180 Donc, en résumé, par rapport à l'aspect plus holistique de ce que le *Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques* vise à faire, c'est d'établir 25 gigawatts d'ici 2050. Donc, ce projet-là va se retrouver à l'intérieur de cette politique gouvernementale.

185 Donc, le *Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques* déposé par le gouvernement du Québec, bien, c'est un signal fort gouvernemental qui va, disons, se transcender dans l'ensemble des ministères. Donc, c'est vraiment une politique gouvernementale, qu'il y a eu une grosse réflexion qui a été faite précédemment aussi à travers des mémoires, des discussions aussi en commission parlementaire. Donc, je pense que ça a été fait aussi dans une perspective de s'assurer que ce ne

soit pas juste un plan d'Hydro-Québec, mais un plan vraiment de l'ensemble du gouvernement du Québec. Donc, je pense que ça va être important quand même dans la réflexion du Bureau d'audiences publiques en environnement de prendre ceci en considération, et de prendre aussi les analyses de demandes énergétiques.

Je pense que tout le monde réalise – peut-être que des gens dans la salle ont pensé avoir un véhicule électrique, penseront avoir un véhicule électrique, voudront par exemple peut-être changer de maison puis être dans un nouveau développement. Bien, ce nouveau développement-là doit être connecté, connecté avec de l'électricité. Ou peut-être que vous connaissez quelqu'un qui est en train de dire « on a une entreprise dans la parenté qui a besoin d'énergie », puis cette énergie-là, bien, elle doit venir de quelque part, puis ça va passer par le projet, comme celui de PPAW 2.

Alors, je peux m'arrêter ici, parce que c'est sûr et certain que j'aurais pu vous parler de tous les bénéfices de l'énergie éolienne en termes de sa performance par rapport aux périodes de pointe, par rapport au fait qu'il y a une faible empreinte au sol, puis par le fait aussi que, disons, il y a un intérêt très, très, très général d'approbation par rapport à l'énergie éolienne, puis à quel point ça va favoriser, disons, notre balance en termes énergétiques alors que, comme je vous l'ai mentionné, on importe plus d'énergie qu'on en produit au Québec, comme mentionné aussi dans le *Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques*.

Donc, en conclusion, je pense que ce projet-là, autant au point de vue général, bien, va apporter vraiment une perspective positive au niveau de la transition énergétique, mais si on revient sur le projet plus concrètement, bien, je pense que c'est super intéressant aussi pour les MRC environnantes : il va y avoir du développement économique, il va y avoir des emplois qui vont être créés par rapport à ce projet-là. Il va y avoir aussi des redevances, la participation à l'équité de l'Alliance de l'énergie de l'Est avec aussi la Première Nation. Ça va être super intéressant parce que ça va apporter de l'argent supplémentaire pour pouvoir, disons, apporter des bénéfices supplémentaires aux citoyens.

Donc, il y a bien, bien des éléments intéressants avec ce projet-là. Donc, je m'arrête pour le moment, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Si vous avez des questions, ça va me

225 faire un grand plaisir de pouvoir y répondre. Et merci aussi de l'opportunité pour avoir présenté mon
mémoire aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

230 Merci. Merci pour la présentation de votre mémoire. Il va de soi que le mémoire qui a été
présenté aussi est beaucoup plus étoffé, et ma collègue va essayer d'échanger avec vous sur
quelques-uns de ces aspects.

LA COMMISSAIRE :

235 Merci, Monsieur Habel. Dans votre mémoire et dans votre présentation. Vous nous avez bien
exposé plusieurs des avantages des énergies renouvelables. Est-ce que vous, ou en fait, votre
association s'est penchée sur les effets, les impacts négatifs reliés aux énergies renouvelables? Si
oui, pourriez-vous nous en énumérer quelques-uns, ou du moins les principaux?

240 **M. JEAN HABEL :**

Vous voulez dire... Bien, « effets négatifs », c'est sûr que...

LA COMMISSAIRE :

245 Bien, effets négatifs ou désavantages reliés aux énergies renouvelables. Si vous voulez aller
spécifiquement dans l'éolien. On peut rester dans l'éolien.

M. JEAN HABEL :

250 Oui, bien écoutez, en termes de... c'est sûr et certain que de notre côté, je pense qu'on voit
quand même l'importance de l'énergie éolienne lorsqu'on compare aussi avec d'autres formes
d'énergie. Puis même par rapport à certaines autres formes d'énergie renouvelable, je pense qu'on
voit quand même l'énergie éolienne se démarquer. Je pense qu'il va y avoir des logistiques au niveau
255 du transport, *et cætera*, qui sont discutées avec le gouvernement du Québec. Mais je vous dirais

que lorsqu'on regarde la production énergétique, comme je le disais, c'est sûr et certain qu'on va avoir un impact... que ce soit l'établissement d'une infrastructure énergétique, que ce soit l'établissement d'un hôpital, c'est sûr que, bien, ça a un effet parce que c'est de la construction humaine, mais en même temps, c'est sûr et certain qu'il y a des besoins aussi énergétiques.

260

Donc, lorsqu'on regarde le *Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques*, la première chose qui est apportée, c'est le fait de minimiser notre consommation énergétique. Ça, c'est super intéressant, c'est super important. Donc, on peut aller quand même dans un certain niveau, au niveau de la diminution de notre consommation énergétique, mais à un moment ou à un autre, si on veut faire la transition énergétique, si on veut réduire notre dépendance aux énergies fossiles, bien, inévitablement, c'est sûr et certain qu'on va devoir avoir de la production énergétique.

265

Donc, c'est sûr et certain qu'il y a quand même une certaine... je n'ai pas dit que c'était, disons, sans production de gaz à effet de serre. Donc, évidemment que n'importe quelle production d'énergie renouvelable va se compenser en termes de production énergétique éventuellement pour être carboneutre ou sobre en carbone au fil des mois de son utilisation. Mais en même temps, lorsqu'on compare avec d'autres formes d'énergie, c'est largement l'une des formes d'énergie qui va contrebalancer, la production des éoliennes, le transport des composantes le plus rapidement possible. Lorsqu'on regarde des études comme, par exemple, que ce soit l'Agence de l'énergie ou Ember ou d'autres formes comme Lazard qui évaluent aussi le type de technologie, l'énergie éolienne se démarque très favorablement.

270

275

LA COMMISSAIRE :

O.K. Merci. Et dans quelle mesure votre association... En fait, vous jugez que les impacts cumulatifs sur les écosystèmes sont pris en compte dans les évaluations d'impact. Est-ce que vous avez un commentaire là-dessus?

280

M. JEAN HABEL :

Oui, puis je le mentionnais, quand même, c'est important de le réitérer, que lorsqu'on regarde quand même l'empreinte au sol d'une énergie comme celle de l'énergie éolienne, l'empreinte au sol

285

290 par rapport à la grandeur du projet, bien, elle est très, très, très mince. Donc, ça veut dire qu'on limite
beaucoup l'impact, par exemple, sur les milieux humides et hydriques, parce que, bien, un grand
projet, bien, sa couverture en termes de sol va être autour de 96 à 99 %. Donc, ça veut dire que
295 96 à 99 % ne sera pas, disons, impacté au sol. Donc, c'est sûr et certain que lorsqu'on compare
avec d'autres formes d'énergie, on a une empreinte au sol qui est beaucoup plus importante. Donc,
je pense que c'est important de le considérer, surtout dans un contexte où l'importance de la
biodiversité a été rappelée dans le *Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité*. Donc,
je pense que c'est une valeur ajoutée.

Je pense que l'expertise des promoteurs du milieu local aussi, à travers PPAW 2, bien, toute
cette expertise-là par rapport à la minimisation des impacts sur l'ensemble des espèces ou sur le
sol, puis c'est un comité de liaison qui est si important aussi pour pouvoir discuter de certaines
300 régions qui pourraient être plus impactées que d'autres, bien, je pense que c'est le genre de projet
qu'on souhaite avoir au Québec, puis c'est un peu ma perspective. C'est sûr et certain qu'il y a des
impacts de n'importe quelle infrastructure, mais l'empreinte au sol de l'énergie éolienne, c'est un peu
une force aussi, parce qu'on touche moins à l'emprise, disons, de milieux humides et hydriques avec
le fait qu'on n'a pas une grosse empreinte au sol.

305 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Pour terminer, je ne sais pas si vous pourriez nous comparer, vu que vous êtes une
association canadienne, par rapport à ce qui se fait dans les autres provinces au niveau de
310 l'évaluation, surtout des impacts cumulatifs, ici au Québec, on procède pour l'instant projet par projet,
mais est-ce que ça se fait comme ça aussi ailleurs?

M. JEAN HABEL :

315 Je vous dirais que chaque province ou chaque territoire a sa couleur. Je vous dirais que c'est
plus dans les processus environnementaux du début à la fin qu'il y a peut-être des distinctions
importantes entre les provinces. Je vous dirais que lorsqu'on se compare, par exemple, à la
Colombie-Britannique, ils vont quand même assez rapidement dans l'évaluation des projets
environnementaux. Je sais qu'il y a une nouvelle mouture aussi qui a été présentée par le

320 gouvernement du Québec par rapport au fait que le BAPE serait impliqué davantage en amont de la
procédure environnementale. Fait que ça va être intéressant de voir si... bien, ça va apporter plus
de réponses, puis aussi une efficacité aussi dans le processus.

325 Donc, je vous dirais que c'est très différent d'un océan à l'autre par rapport à l'évaluation
environnementale. Il y a des réformes quand même assez majeures qui ont été faites en Ontario
puis en Colombie-Britannique. Puis après ça, bien, il y a de plus en plus une volonté aussi d'avoir,
disons, une évaluation unique entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il y a eu une annonce
qui a été faite, donc j'ai hâte de voir aussi la perspective de tous par rapport à ça. Mais je pense que
330 la compétence du Québec va rester à l'intérieur de la proposition qui est faite par l'annonce
gouvernementale, donc ça va être intéressant à suivre.

Je ne peux pas parler trop de qu'est-ce qui va arriver pour la suite, mais je peux vous dire que
vous avez quand même un processus qui est très rigoureux au niveau du BAPE par rapport à
d'autres provinces, puis je pense que ça a été reconnu aussi par le gouvernement fédéral par la
335 récente annonce aussi.

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Merci, Monsieur Habel. — Mon collègue, est-ce que vous avez des questions?

340 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

345 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

350 Merci, Monsieur Habel, pour votre participation et on vous souhaite bonne soirée.

M. JEAN HABEL :

Merci pour l'opportunité, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Merci.

Mme MÉLODIE MONDOR

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM42)

LE PRÉSIDENT :

Notre prochaine intervenante est en salle, Mélodie Mondor. Je voudrais vous inviter à vous rapprocher de la table des intervenants pour votre mémoire. Bonsoir et bienvenue. Vous avez la parole.

Mme MÉLODIE MONDOR :

Merci de m'accueillir. Donc, je me présente, je suis Mélodie Mondor, directrice générale du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. Merci de m'accueillir pour la présentation du mémoire de notre organisation.

Je vais vous situer dans un premier temps qui nous sommes. Le Collectif régional de développement est l'organisation qui a été mise en place par les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent suite à l'abolition des Conférences régionales des élus, instances de gouvernance régionale qu'il y avait dans chacune des régions administratives du Québec.

Donc, le CRD, comme on l'appelle, est un organisme à but non lucratif, dont la responsabilité, la mission est de soutenir la compétence en développement local et régional des MRC. C'est une compétence municipale au sens légal. Donc, dans le fond, on regroupe en quelque sorte les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent, les 111 municipalités, par extension, qui composent la région du Bas-Saint-Laurent.

385 Notre mission, c'est d'assurer un leadership en matière de développement régional, d'établir
les priorités de la région, puis la façon dont on le fait, c'est en concertant les élus municipaux. Notre
conseil d'administration est formé de chacun des 8 préfets des MRC du Bas-Saint-Laurent, puis
l'objectif c'est de concerter dans un premier temps le monde municipal, mais également avec les
organisations de la société civile, les ministères, puis l'ensemble des communautés du
390 Bas-Saint-Laurent pour s'assurer d'établir des priorités de développement puis porter des projets
tous et toutes ensemble au bénéfice de notre région.

395 La façon dont on le fait, c'est donc de façon concertée, puis on utilise différents outils pour le
faire. Puis notre façon de répondre aux priorités régionales, c'est en mettant en place des projets,
des partenariats avec ces mêmes entités, donc entre le municipal, les ministères principalement
provinciaux puis les organisations de la société civile dans l'ensemble des sphères de
développement. Donc, on peut penser au développement social, culturel, ressources naturelles,
environnement, évidemment développement économique, attractivité et immigration.

400 Notre principal mode de financement provient de la filière éolienne, puis l'objectif de la
présentation aujourd'hui c'est donc de vous montrer comment, à partir de la filière éolienne
développée dans l'Est-du-Québec, en partenariat égalitaire avec les communautés, on a réussi à
mettre en place un modèle de développement novateur qui permet vraiment aux communautés de
bénéficier des retombées de la filière éolienne.

405 Je ne vous refais pas la genèse du développement de la filière éolienne, je pense que vous la
connaissiez, mais essentiellement ce qu'il faut savoir c'est qu'à partir des premiers balbutiements qui
ont eu lieu dans l'Est-du-Québec, il y a eu des partenariats, surtout privés au départ, par la suite la
mise en place du modèle de partenariat égalitaire autour de 2008-2010, qui s'est incarnée à travers
des régies intermunicipales, donc la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, celle
410 de la Gaspésie, qui sont nées à peu près dans les mêmes années, puis qui éventuellement se sont
regroupées au sein de l'Alliance de l'Est, dont on a fait mention précédemment, qui regroupe
maintenant également les MRC de L'Islet et de Montmagny.

415 Moi, je vais vous parler plus principalement de ce qui se passe avec la Régie de l'énergie du
Bas-Saint-Laurent, puis donc des retombées. Dans le fond, ce qu'il faut savoir c'est que la façon

dont... bien, vous le savez, c'est à 50-50. Les revenus qui sont générés sont donc distribués avec les promoteurs privés qui exploitent les parcs, puis l'autre 50 % est dirigé vers la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. De là, les 8 MRC puis la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag reçoivent donc 50 % des revenus. On parle de 5 à 9 millions annuellement pour la région du Bas-Saint-Laurent. Puis ces revenus-là, bien, sont divisés par la suite par les MRC. Ils assurent un dixième qui est dirigé vers un fonds éolien de développement régional, qu'on appelle donc le FEDR, le Fonds éolien de développement régional, qui est administré par notre organisation collective régionale de développement. Donc, on administre ces revenus éoliens là à la demande des MRC et on s'en sert pour investir dans des projets de développement.

Donc, dans le fond, c'est de dire qu'il y a un dixième des revenus générés environ pour la région du Bas-Saint-Laurent annuellement qui sont dirigés vers ce fonds-là, puis qui est administré par nous. Il y a une part de ces revenus-là, évidemment, un dixième qui est administré par chacune des MRC qui est souvent investi dans des fonds de développement à même les 8 territoires de MRC. Puis, en plus de ça, on a des fonds qui sont réservés à l'échelle régionale.

Puis ce qui est assez exceptionnel avec le modèle de développement qu'on a développé ici au Bas-Saint-Laurent, c'est qu'avec ce dixième, donc entre 500 et 900 000 dollars annuellement, bien, on arrive à assurer le fonctionnement de l'organisme que je représente, le CRD, donc son fonctionnement de base. Donc, on ne dépend pas de subventions gouvernementales, ce qui n'était pas le cas par exemple des Conférences régionales des élus auparavant. Donc, premièrement, on assure le fonctionnement de l'organisme puis, après ça, la majorité des fonds sont destinés vers des ententes et des projets qui bénéficient aux territoires et aux communautés du Bas-Saint-Laurent.

Donc, maintenant, ça fait depuis 2016... Puis là, je vous ai fait un calcul. Entre 2017 et 2026, c'est donc près de 7 millions de dollars qui ont été administrés par le Collectif régional de développement qui étaient vraiment issus de revenus, issus de la vente d'électricité. Puis, avec ces fonds-là, on a généré un effet levier qui est un ratio d'à peu près 1 pour 10. Donc, avec 1 dollar éolien, bien, notre organisation s'assoit avec des ministères, avec des organismes du milieu, puis réussit à négocier des ententes qui, ultimement, dans la région, pour cette même période, ont généré des investissements de 75 millions de dollars à travers 52 projets et ententes qui ont été opérationnalisés par l'organisation pendant cette même période.

Donc, bien, je ne sais pas dans quel niveau de détail vous souhaitez que j'aille, mais ce que je pourrais vous dire c'est qu'assurément que l'acceptabilité sociale, pour la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent, dans l'Est-du-Québec, repose sur ce partenariat égalitaire là avec les promoteurs privés dans les projets. C'est vraiment le socle qui nous a permis d'avoir un si bon niveau d'acceptabilité sociale au Bas-Saint-Laurent, évidemment.

Le fait qu'on utilise ces fonds-là pour répondre aux priorités de notre région, qu'on le fasse en concertation avec les acteurs du milieu, à travers des ententes, en établissant des priorités ensemble, bien, ça nous permet d'avoir une proactivité dans notre milieu ici, de ne pas attendre les subventions gouvernementales, qui, souvent, viennent un peu tardivement. Souvent, elles sont en réponse à des problèmes sociaux, des problèmes environnementaux, des problèmes de toutes sortes qu'on voit apparaître dans nos communautés. Et donc, bien nous, ça nous permet, dès l'apparition d'une problématique, de pouvoir agir conjointement dessus, épaulés très fortement, évidemment, par le monde municipal.

Donc, on fait ça comment? Bien, on a ce qu'on appelle le Forum des partenaires du développement régional, puis on établit un plan régional de développement. Donc, quand il y a des grands rassemblements – je vous dirais, on est environ 150 acteurs du milieu qui sont réunis ensemble, autant public, communautaire, société civile – puis on développe ça à travers nos grandes ententes qu'on appelle les *Ententes sectorielles de développement*. Donc, voilà pour ça.

Ce que je pourrais vous dire, peut-être vous faire un peu... vous dire les grands domaines dans lesquels on intervient. Donc, au niveau de la gouvernance régionale, bien, on finance, avec ces revenus-là puis les ententes qu'on réussit à faire la Table régionale des élu(e)s municipaux, le Forum des partenaires dont je vous ai parlé, qui établit le plan de développement de la région. On a un analyste à l'interne dans notre équipe pour analyser l'ensemble des enjeux qui touchent notre secteur. On travaille en attractivité : accueil pour attirer des nouvelles personnes dans la région, parce que vous savez, on est dans une des régions qui a le plus fort taux de vieillissement au Québec, donc il faut attirer des gens au Bas-Saint-Laurent, des gens pour qu'ils viennent s'installer ici. Donc, on agit en attractivité en immigration, en développement économique pur également et en développement bioalimentaire.

On finance les organismes du milieu qui, eux aussi, sont souvent précaires à travers le temps, des organismes à but non lucratif. On soutient leur fonctionnement. Puis aussi, bien, on fait des fonds d'investissement.

Donc, en innovation, par exemple, on a mis en place un Fonds de soutien à l'innovation, qui, entre 2024 et 2026, a investi plus de 2 millions à 35 entreprises dans la région. 2 millions qui souvent vont être associés à des montants financés plus costauds, qui ont généré des retombées de 6 millions. Ça fait que ça, ça s'ajoute aux retombées précédentes dont je vous ai parlé.

Au niveau bioalimentaire, depuis 2021, la création de notre Fonds de soutien bioalimentaire, on a distribué 2,5 millions à 88 entreprises et organismes du milieu, créant du même coup des investissements dans le milieu de plus de 8 millions de dollars également. On lutte contre les espèces envahissantes. On agit en développement social, lutte à la pauvreté, *et cætera*.

Puis la tendance s'accroît. Au Québec, évidemment, il n'y a pas de modèle de développement équivalent. Il y a beaucoup de régions qui nous envient, évidemment, d'avoir eu l'audace de dire : on va garder de l'argent pour vraiment s'en servir comme d'un levier de développement. Et donc, bien, ça nous a permis de parfaire ce modèle-là, de le partager au Québec avec d'autres partenaires municipaux, d'autres organisations similaires aux nôtres. Puis, bien là, on est sur le point de mettre en place une dizaine d'ententes similaires, soit des renouvellements d'ententes ou de nouvelles ententes pour la période 2026-2028. Donc, je vous ai fait un beau tableau, la page 10. J'imagine que vous avez eu la chance de le consulter.

Qu'est-ce que je pourrais vous dire aussi, c'est qu'évidemment notre organisation c'est une organisation en quelque sorte municipale. Elle regroupe des entités municipales, MRC du Bas-Saint-Laurent. Donc, on est évidemment à travers tout ça très arrimés avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, évidemment. Puis, bien, ça nous permet à la fois d'avoir cet arrimage-là entre les gouvernements municipaux puis les gouvernements provinciaux, mais tout en ayant, comme je vous ai dit, une certaine autonomie qui est vraiment très, très appréciée dans la région.

510 Parce que je vous rappelle, les Conférences régionales des élus, qui étaient des organisations
similaires, lorsqu'elles ont été abolies, ça a un peu déstructuré les tissus de concertation, les milieux
de développement. Ça s'est passé en même temps que l'abolition des centres locaux de
développement au Québec. Donc, on est toujours sujet à ce genre de fluctuations là au niveau
gouvernemental malheureusement, puis d'avoir cette autonomie-là en région, bien, c'est quelque
515 chose qui est fort apprécié puis qu'on veut continuer de promouvoir.

520 Finalement, bien, je vous dirais qu'évidemment, la filière permet de développer également puis
soutenir des projets qui ont une portée environnementale. Donc, je vous ai parlé de la lutte aux
espèces envahissantes, on a financé la constitution d'une régie de transport intermunicipale, un
projet de covoiturage, Embarque BSL. On finance également un projet de transition vers la biomasse
forestière résiduelle. Donc, c'est vraiment un levier fort intéressant pour agir dans nos communautés.

LE PRÉSIDENT :

525 Il reste 3 minutes.

Mme MÉLODIE MONDOR :

530 J'ai presque terminé, merci. Bien, en conclusion, on a fait un choix innovant dans la région
du Bas-Saint-Laurent. Les MRC se sont liées. Ils ont décidé de ne pas juste baisser leurs comptes
de taxes avec ces revenus-là, mais plutôt d'en faire un fonds d'investissement qui permet d'avoir
des retombées drôlement plus intéressantes. Ça prenait de l'audace, on l'a fait. Puis maintenant,
bien, ça nous permet d'être agiles puis d'innover, de ne pas attendre après les différents leviers
auxquels on pourrait être confrontés puis les différentes problématiques.

535 Donc, voilà. Ça nous permet d'agir face à des problèmes complexes dans notre milieu. Merci.

LE PRÉSIDENT :

540 Merci pour votre mémoire. On comprend que votre vocation, c'est entre autres d'établir les
priorités de développement...

Mme MÉLODIE MONDOR :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... pour la région. Priorités entre autres orientées quand même vers le... bien, on va dire le potentiel éolien de la région.

Mme MÉLODIE MONDOR :

Pas spécifiquement, mais dans le *Plan régional de développement* dont je vous parlais, il y a 21 priorités. Assurément, il y en a qui concernent l'environnement, puis notamment la poursuite du développement de la filière éolienne, évidemment en partenariat avec les communautés, assurément.

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais vous entendre sur les préoccupations qui sont de plus en plus soulevées, qui sont liées aux impacts cumulatifs des projets éoliens, puisque vous établissez quand même les priorités de développement. On comprend aussi quand même que plus il y a d'éoliennes, plus on a de retombées, et c'est ce que vous semblez rechercher aussi pour pouvoir quand même faire un partage qui permette à tout le monde de bénéficier de ces retombées-là. Mais est-ce que pour vous, une certaine quantité limite d'éoliennes devrait être déterminée, pour votre région par exemple?

Mme MÉLODIE MONDOR :

Bien écoutez, moi, je ne suis pas une spécialiste au niveau des analyses environnementales, très honnêtement, je suis travailleuse sociale de formation, donc je n'ai pas l'expertise pour dire qu'est-ce qui pourrait être un nombre d'éoliennes acceptable, par exemple, dans un milieu. Ce que je sais, c'est que les projets qui se sont vus déployés jusqu'à présent l'ont été en partenariat très étroit avec les communautés locales, les MRC, qui sont également responsables de l'aménagement

575 du territoire, des schémas d'aménagement, puis qui ont donc toute l'expertise nécessaire pour
répondre à ces questions-là, puis aussi qui jouent le rôle démocratique de consultation de leur
population locale. C'est ce que je pourrais vous dire.

580 Assurément, il y a des personnes qui se questionnent, des organisations qui se questionnent
sur certains impacts. Ce que je sais également, c'est que l'analyse environnementale puis les
démonstrations doivent être faites par les promoteurs, puis comme le fait que les promoteurs
diffèrent d'un projet à l'autre, bien, donc, c'est une responsabilité qui n'est pas... disons, ce n'est pas
comme si c'était tout le même promoteur, donc on pouvait faire une analyse transversale. Donc, s'il
y a un souhait d'avoir une analyse transversale, bien, il faudrait donc que ça se fasse par une entité
qui est autre. Vous voyez ce que je veux dire? Je pense que c'est ça un peu l'enjeu quand il y a des
585 gens qui disent qu'ils voudraient avoir une analyse plus transversale, c'est qu'actuellement, bien, les
promoteurs diffèrent d'un parc à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

590 Dans votre démarche de planification...

Mme MÉLODIE MONDOR :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

600 ... d'établissement de priorités pour la région, on peut imaginer que vous avez l'habitude de
faire un diagnostic, d'écouter des gens...

Mme MÉLODIE MONDOR :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... et d'entendre ce qu'ils disent par rapport à un paquet de variables. Ça pourrait être par exemple le paysage, ça pourrait être des nuisances qu'on entend...

610

Mme MÉLODIE MONDOR :

Assurément.

615

LE PRÉSIDENT :

... ou que quelqu'un a vécu qui a été rapporté.

Mme MÉLODIE MONDOR :

620

Oui.

LE PRÉSIDENT :

625

Est-ce que vous avez déjà entendu des choses liées au fait que peut-être qu'il serait temps d'établir une limite par rapport à l'implantation d'éoliennes dans votre région? Si oui, de quelle façon ça s'est exprimé et qu'est-ce qu'on en a dit en termes de limites, de variables qu'on pourrait intégrer à cela?

630

Mme MÉLODIE MONDOR :

Oui. Je n'ai pas entendu de limite sur le nombre d'éoliennes. Ce qui est véhiculé, puis c'est très largement véhiculé publiquement on en parle dans les médias, à Radio-Canada, si on écoute la radio, par exemple, ou j'ai participé une fois à un comité sur la ligne de transport d'Hydro-Québec où est-ce que ces préoccupations-là pouvaient être amenées par certains groupes, puis l'idée n'était pas de dire... la façon dont c'était communiqué, ce n'était pas de dire : il faudrait limiter le nombre

635

d'éoliennes, mais l'idée était plus, comme vous le dites, comme vous l'avez mentionné déjà, Madame Bourbeau, à quelques reprises, la question des impacts cumulatifs.

640 Donc, c'est nommé par certains groupes. On peut penser au Conseil régional de l'environnement, aux organismes de bassins versants. C'est des organismes du milieu qui sont des acteurs environnementaux ou des groupes citoyens. C'est des éléments qui sont là sur la place publique, qui existent, qui sont entendus dans différents contextes publics, effectivement.

645 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci. Vous avez évoqué des ententes...

650 **Mme MÉLODIE MONDOR :**

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

655 ... tantôt, dans votre présentation, et au nom de ces ententes, on a vu qu'il y a une entente sectorielle en ressources et environnement qui est en cours de planification.

Mme MÉLODIE MONDOR :

660 Assurément, oui.

LE PRÉSIDENT :

665 C'est quoi cette entente-là?

Mme MÉLODIE MONDOR :

670 Bien dans le fond, ce qu'on voit... Nous, au Collectif régional de développement, on est entre autres mandataires du *Programme d'aménagement durable des forêts*, qui est responsable des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Ces tables-là prennent place dans le cadre des travaux de planification forestière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Puis
675 dans ce cadre-là, notre organisation a à piloter des grandes tables de concertation qui réunissent l'ensemble des utilisateurs de la forêt publique et donc, mais on est vraiment dans un cadre de planification forestière, là, pas de... c'est un peu trompeur, l'expression c'est « Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire », mais l'objectif est vraiment d'émettre des recommandations au ministre des Forêts pour les plans forestiers. Puis dans ce contexte-là, bien, on voit de plus en
680 plus à travers les années qu'il y a différents usages sur le territoire. On peut penser aux coupes forestières, on peut penser à l'acériculture, on peut penser à l'éolien, aux usages récréotouristiques, fauniques, *et cætera*, aussi les projets d'aires protégées qui sont sur la place actuellement.

Donc, ce qu'on voit c'est qu'il y a plusieurs groupes d'acteurs qui ont des intérêts qui ne sont,
685 disons, pas en contradiction, qui sont complémentaires, mais qui sont en croissance à travers le temps, dans l'ensemble des champs d'activité. Donc, nous, on a un rôle souvent... de par la place politique que les MRC occupent à titre de gouvernement de proximité, bien, on a souvent un rôle de médiation ou d'arbitrage à faire. Puis le rôle du monde municipal, à titre de gouvernement de proximité, c'est vraiment d'entendre l'ensemble des préoccupations puis d'essayer de faire en sorte
690 que l'ensemble des acteurs trouvent leur place puis qu'il y ait donc une harmonisation des usages en territoire public.

Et donc, face aux différentes tensions, disons, qu'on a pu voir dans les dernières années... puis je ne parle pas nécessairement de l'éolien, je parle plus de tensions qui peuvent exister au
695 niveau – puis ça a été largement médiatisé également – au niveau des coupes forestières versus les usages au niveau de la production acéricole, bien, il y a donc beaucoup de chiffres, beaucoup de visions, beaucoup de lectures du territoire qui circulent à ce sujet-là, et donc, on a jugé bon, avec les MRC et le monde municipal, de consulter les différents ministères, qui possèdent tous des données sur le territoire public, ses différents usages, les potentiels qui y coexistent, pour dresser
700 ensemble une lecture vraiment neutre et partielle de ces usages-là.

Donc, c'est le projet qui est sur la table actuellement. Ce n'est pas conclu encore, je ne peux pas vous dire « c'est fait ». Mais les ministères sont très réceptifs. Donc, pour l'instant, on n'est pas dans une portion de concertation de l'ensemble des acteurs puis des utilisateurs. On n'est pas là encore. Ce qu'on souhaite, c'est vraiment juste additionner les différents outils qui sont à notre disposition, via les autorités gouvernementales, via les MRC, pour être capable, un peu... – je vais parler dans un langage que vous allez probablement, vous, comprendre, mais qui commence à être vieillot – d'acétate, comme si on mettait plusieurs cartes les unes par-dessus les autres, pour avoir une vision vraiment plus complète, puis après ça de donner ce matériel-là aux acteurs pour qu'ils puissent avoir une version la plus neutre possible de l'état de la situation. C'est ça le projet.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre réponse. Mais pour terminer, on voit dans les projets éoliens, notamment, on parle d'harmonisation des...

Mme MÉLODIE MONDOR :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... des usages. Alors, quelles seraient les implications du processus dans lequel vous êtes engagés avec cette entente-là pour le processus même d'évaluation des impacts sur les projets éoliens?

Mme MÉLODIE MONDOR :

Bien écoutez, on n'est pas là du tout pour l'instant, dans le sens où actuellement ce qu'on fait du côté du Collectif régional de développement, c'est de l'harmonisation des usages dans le cadre des Tables de gestion intégrée, dans un mandat forestier, pour émettre des recommandations au ministère des Forêts. Évidemment, s'il y avait des intentions de part et d'autre de nous donner... C'est parce que l'harmonisation nécessite de la concertation, de l'arbitrage, de la médiation, voire de la

735 gestion de conflits. Là, actuellement, sur le projet dont je vous parle, on n'est vraiment pas dans de
l'harmonisation au niveau éolien, là. On est vraiment... on veut une carte la plus neutre possible,
avec l'ensemble des usages actuels du territoire, et projetée par les différents groupes d'acteurs.

740 Donc, on n'est pas dans une entente... puis les autorités gouvernementales, ça serait assez
délicat d'aller là pour l'instant. S'il y a une volonté éventuellement d'aller là, c'est un rôle qu'on pourrait
jouer. Mais actuellement, on n'est pas dans de la concertation. On est vraiment dans plus une étape
de portrait, je vous dirais. C'est le projet actuellement.

LE PRÉSIDENT :

745 Je vous remercie pour votre participation.

Mme MÉLODIE MONDOR :

Ça me fait plaisir.

750 **LE PRÉSIDENT :**

Merci et bonne soirée

Mme MÉLODIE MONDOR :

755 À vous aussi. Merci beaucoup.

760

765

M. BERNARD TARDIF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER (DM35)

770

LE PRÉSIDENT :

J'invite Bernard Tardif à se présenter à la table des intervenants. Après monsieur Tardif, notre prochaine intervention sera en vidéo. Bonsoir.

775

M. BERNARD TARDIF :

Bonsoir.

780

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

M. BERNARD TARDIF :

785

Bernard Tardif, maire de Saint-François-de-Xavier-de-Viger.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM35)

790

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la présentation de votre mémoire. On va assurément échanger un peu avec vous.

LA COMMISSAIRE :

795

Merci beaucoup, Monsieur Tardif. Vous mentionnez dans votre mémoire que votre municipalité se distingue par son caractère rural, son patrimoine forestier et ses paysages. Selon

vous, comment le projet ou comment le promoteur a tenu en compte ces éléments pour développer ou pour localiser les éoliennes?

800 **M. BERNARD TARDIF :**

C'est à l'extrême de notre territoire, dans le fond. Côté paysage, ça n'affecte en rien la vue, la...

805 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Il y en a 8 sur votre territoire? C'est ce qu'on a compris.

810 **M. BERNARD TARDIF :**

Oui.

LA COMMISSAIRE :

815 O.K. Puis vous nous avez mentionné avoir pu faire valoir vos préoccupations. Estimez-vous qu'elles aient été prises en compte?

M. BERNARD TARDIF :

820 Oui. On a eu une écoute. Même, je vous dirais que j'ai été surpris qu'on ait été... on a eu des approches avant que le projet soit mis sur la table pour qu'on soit préparés puis qu'on ait une belle approche.

LA COMMISSAIRE :

825 O.K. Est-ce que vous avez des exemples où il y a eu des ajustements ou des changements qui ont été faits suite à vos préoccupations ou vos commentaires?

M. BERNARD TARDIF :

C'est surtout des questions qu'on a pu échanger, avant qu'elles arrivent, de nos citoyens. On sait un peu tout le temps les questions qu'on peut avoir, ça fait qu'on a réussi à avoir des réponses avant qu'il y ait une création d'un mouvement ou d'une peur ou d'un...

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Monsieur Tardif. Est-ce que vous avez...

LE PRÉSIDENT :

Non. Merci, Monsieur Tardif, et bonne soirée.

M. LUIS CALZADO

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM7)

LE PRÉSIDENT :

Mon prochain intervenant, j'invite Luis Calzado. Il est déjà là. Bonsoir.

M. LUIS CALZADO :

Bonsoir. Ça va?

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Calzado. Ça va bien, merci. Et vous?

M. LUIS CALZADO :

Ça va, bien. Plaisir de vous revoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez la parole.

M. LUIS CALZADO :

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. En premier, je voudrais vous remercier de m'accueillir ce soir afin de pouvoir nous exprimer sur le projet parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk numéro 2. Ce que je citerai « PPAW 2 » par la suite.

Je voudrais tout d'abord me présenter. Mon nom, c'est Luis Calzado. Je suis le président, directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, AQPER. L'association est active au Québec depuis 35 ans. On regroupe les producteurs, équipementiers, entreprises de biens et services du secteur.

Notre mission est de favoriser un environnement d'affaires optimal à la production indépendante d'énergie renouvelable et maximiser la contribution de chaque filière pour réaliser la transition énergétique. L'AQPER et ses membres ont également à cœur de développer leurs projets dans un esprit d'acceptabilité sociale en bâtissant des partenariats justes, équitables et durables avec les communautés d'accueil dans le respect, leurs valeurs et leurs priorités.

Avant de parler du projet lui-même, il est important de rappeler pourquoi le Québec développe actuellement autant de projets d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, au Québec, plus de la moitié de l'énergie consommée provient encore des combustibles fossiles. Dans le même temps, nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux, des réductions des émissions de gaz à effet de serre et de carboneutralité. Pour y arriver, Hydro-Québec estime qu'il faudra augmenter la production d'électricité de 60 térawattheures d'ici 2035 et jusqu'à 200 térawattheures d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'éolien jouera un rôle majeur. Le *Plan d'action 2035* prévoit à lui seul plus de 10 000 mégawatts de nouvelles capacités éoliennes d'ici 2035. Ces besoins sont considérables et exigent la mise en œuvre des projets structurants partout au Québec qui contribue au développement économique régional.

Le Bas-Saint-Laurent occupe une place particulièrement importante dans la transition énergétique du Québec. La région bénéficie d'une ressource éolienne exceptionnelle, d'une expertise reconnue et d'une longue expérience dans le développement de cette filière. Elle s'est également distinguée par la mise en place d'un modèle de partenariat unique grâce à l'Alliance de l'énergie de l'Est. Depuis plusieurs années, cette organisation permet aux MRC, aux communautés de participer directement au développement et au bénéfice des projets énergétiques réalisés sur leurs territoires. Cette approche aujourd'hui bien implantée et prouvée favorise une meilleure approbation des projets par le milieu et maximise les retombées économiques locales et régionales.

Selon les travaux réalisés par l'AQPER et Aviséo, les installations actuellement en exploitation génèrent déjà plus de 243 millions de dollars en valeur ajoutée et soutiennent plus de 220 emplois équivalant à un temps complet dans la région.

À l'horizon de 2029, les projets actuellement en développement pourrait générer 1,7 milliard de dollars en valeur ajoutée et soutenir en moyenne 2 650 emplois par année. À plus long terme, le développement éolien pourrait représenter plus de 6,7 milliards de dollars de valeur ajoutée et soutenir en moyenne 4 100 emplois par année dans le Bas-Saint-Laurent.

La région est donc appelée à jouer un rôle central dans le développement énergétique du Québec et à bénéficier d'une part importante des investissements, des emplois et des retombées économiques associés à la croissance de la filière éolienne.

Maintenant, pour le projet. Dans ce contexte, le projet PPAW s'inscrit pour le développement de la filière éolienne. Il s'agit d'un projet de 291,4 mégawatts, composé de 51 éoliennes localisées dans la MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata sur le territoire ancestral Wolastokuk.

Le projet représente un investissement d'environ 1 milliard de dollars et contribuera directement aux objectifs d'électrification et de décarbonation du Québec.

Ce qui nous apparaît particulièrement intéressant dans ce dossier, c'est le modèle de gouvernance. Le projet est développé en partenariat à parts égales entre Invenergy et l'Alliance de l'énergie de l'Est, qui regroupe 16 MRC, ainsi que les Premières Nations Wolastoqiyik Wamspekek.

Cette participation régionale garantit qu'une importante part des bénéfices générés par le parc demeure dans les communautés qui accueillent le projet. Ainsi, les distributions versées par l'Alliance sont estimées à 267 millions de dollars sur une période de 30 ans.

À cela, s'ajoutent plus de 32 millions de dollars versés aux municipalités d'accueil, environ 45 millions de dollars de droits superficiaires sur terres publiques et 23 millions de dollars destinés aux propriétaires privés participants.

Durant la phase de construction, environ 300 emplois seront créés et plusieurs emplois permanents seront maintenus pendant toute la durée d'exploitation du parc.

Nous souhaitons également souligner certains éléments qui démontrent la volonté de limiter les impacts du projet du territoire. Le projet prévoit notamment de maximiser l'utilisation des infrastructures déjà existantes de PPAW 1. Les chemins d'accès, le réseau collecteur, le poste de transformation et certaines installations de service pourront être utilisés, réduisant le besoin de nouvelles infrastructures.

Cette approche permet de limiter les interventions sur le territoire et de réduire l'empreinte globale du projet. L'acceptabilité sociale a également été au cœur du développement du projet. Un comité de liaison actif depuis 2023 et de nombreuses rencontres ont été tenues avec les communautés concernées.

Comme ça a été mentionné par Invenergy et l'Alliance de l'énergie de l'Est lors de la première partie de l'audience, cette volonté de dialogue et de collaboration se poursuivra tout au long du cycle du projet.

960 En conclusion, l'AQPER considère que le projet PPAW 2 répond aux besoins réels et documentés dans le contexte énergétique du Québec et contribue à l'atteinte de nos objectifs énergétiques et climatiques tout en générant des retombées importantes pour les communautés locales et autochtones. Il repose également sur un modèle de partenariat régional exemplaire qui permet aux collectivités de participer directement aux bénéfices du projet. Enfin, en misant sur la réutilisation d'infrastructures existantes, il suit une démarche de concertation active avec le milieu et démontre qu'il est possible de concilier développement énergétique, développement régional et acceptabilité sociale.

965 Pour toutes ces raisons, nous considérons que le projet PPAW 2 constitue une initiative structurante pour le Bas-Saint-Laurent et pour la transition énergétique du Québec.

Je vous remercie de votre attention et je serais heureux de répondre à vos questions. Merci.

970 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Calzado, pour la présentation de votre mémoire, qu'on a lu par ailleurs. Et je voudrais m'intéresser à deux éléments avec vous.

975 Le premier élément, ça va être votre intervention dans les processus législatifs. Et le deuxième élément, ça va être une comparaison que vous avez l'habitude de faire et qui interpelle une réflexion chez beaucoup de gens qui l'ont soulevée en première partie. Donc, on va regarder chacun de ces points.

980 Le premier, c'est : vous dites que vous intervenez régulièrement dans les processus législatifs et réglementaires et ça c'est pour promouvoir des politiques et des solutions concrètes en vue d'accélérer un peu le développement des énergies renouvelables. Quand on regarde les différentes démarches qui sont actuellement en développement – je veux nommer, par exemple, la démarche d'évaluation des impacts cumulatifs, et puis plus spécifiquement, il y a aussi l'évaluation
985 environnementale sectorielle ou régionale qui est aussi là – quelle est votre contribution dans ces différentes démarches-là?

M. LUIS CALZADO :

990 Alors, vous savez, nous, comme association, on représente sept filières, sept filières en
énergie renouvelable. La filière éolienne, c'est sûr et certain que c'est notre filière la plus active du
côté des électrons. Dans cela, on a un comité, qui est le comité environnement, pour pouvoir
échanger d'ailleurs entre les producteurs, donc tout ce qui est le développement des projets et les
impacts environnementaux.

995 En base à ça, aussi, on travaille directement dans toutes les consultations qui sont faites
auprès du ministère de l'Environnement pour pouvoir nous assurer que, un, la position des
producteurs indépendants en ce qui concerne le développement des projets puisse être
communiquée, parce qu'à la fin de la journée, ce sont les enjeux de développement des projets
1000 éoliens dans le terrain.

Aussi, nous discutons avec le ministère pour comprendre les attentes et pouvoir mieux nous
adapter pour les pratiques de terrain. Vous savez, développer un projet, c'est beaucoup de
communications. Ce n'est pas seulement avec le ministère de l'Environnement, le MEIE, mais aussi
1005 avec les institutions publiques et les communautés d'accueil pour pouvoir nous assurer qu'ils
puissent comprendre bien qu'est-ce que ça veut dire, développer un projet éolien, comprendre aussi
c'est quoi les enjeux pendant le développement du projet.

1010 Vous savez, comme je le mentionnais dans mon *speech*, on est en train de développer
beaucoup de projets. On est en train de passer de 4 000 à 8 000 mégawatts. Et comme ça, je dis
des chiffres de manière générale, mais on est en train de doubler. Ça veut dire, développer ces
projets d'une manière qui va être plus rapide. Et comment est-ce qu'on s'assure qu'il y ait une fluidité
dans ce développement de projet? Pour ça, bien, il faut travailler avec le ministère de
l'Environnement, le ministère des Transports pour nous assurer que le transport des éoliennes soit
1015 réalisé de manière fluide et que...

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. Donc...

1020 **M. LUIS CALZADO :**

Voilà.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous vois que vous avez beaucoup d'interactions avec les ministères. Et maintenant, si on regarde le processus législatif en tant que tel, puisque vous avez des comités environnement et puis en dehors de ce comité qui travaille, il y a des tables auxquelles vous participez, mais est-ce que dans les démarches qui sont en développement, notamment l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, est-ce que vous avez eu à faire une contribution? Est-ce que vous avez été consulté? Vous avez eu à faire une contribution dans le montage de cet outil-là, de ce nouvel outil? Et est-ce que vous avez en quelque sorte des propositions pour la mise en œuvre de cet outil-là, par exemple?

1035 **M. LUIS CALZADO :**

Oui. On a travaillé, comme je vous dis, avec le ministère de l'Environnement pour pouvoir échanger directement sur tout ce qui est le développement des projets. Maintenant, avec l'association que je représente, il y a l'expertise pas seulement des développeurs, mais aussi des 1040 firmes-conseils et aussi des cabinets d'avocats qui développent beaucoup le cadre législatif avec les producteurs. Alors à ce moment-là ce que ça nous permet, c'est de pouvoir intervenir et donner des recommandations qui pourraient aider dans la réflexion qu'éventuellement, il y aura une décision qui sera prise par le gouvernement pour pouvoir développer les projets.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on considère que vous avez quand même fait cette contribution-là. La deuxième question que je voulais voir avec vous – et ça, c'est retrouvé dans votre mémoire – vous comparez le niveau de bruit de 33 à 40 décibels pour un récepteur qui se trouverait, par exemple, à 500 mètres 1050 d'une éolienne, vous comparez ce niveau de bruit là au climat sonore qui se trouverait dans une

bibliothèque, un lieu, qui par définition, où on requiert un silence et un calme beaucoup plus avancé. Quel est l'intérêt? Quelle est la pertinence d'une telle comparaison?

M. LUIS CALZADO :

Bien, en premier, de démontrer l'impact que ça peut créer, des éoliennes. Parce que c'est sûr qu'on entend dans les nouvelles et on entend à travers les réseaux sociaux que, bien oui, ça peut nuire. Voilà. Cette comparaison est importante car je crois que, enfin, on est tous habitués à aller dans une bibliothèque et cette comparaison-là, ça nous permet de pouvoir mieux communiquer qu'est-ce que ça veut dire, avoir une éolienne.

D'ailleurs, la semaine dernière, moi et mon *staff*, on a visité un parc éolien, le parc Pierre-De Saurel et pour pouvoir encore là-dedans... que mon *staff* puisse comprendre très bien qu'est-ce que ça veut dire être à côté des éoliennes et qu'il comprenne qu'est-ce que ça veut dire cohabiter avec ça. Maintenant, c'est sûr qu'après avoir été présent sur le terrain, bien, maintenant, ils peuvent comprendre que oui, ce n'est pas aussi bruyant. Maintenant, oui, c'est sûr qu'il y a les 500 mètres qui sont établis. Et en base à ça, on peut mieux communiquer et informer les personnes de qu'est-ce que ça veut dire être en présence de cette technologie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Calzado, pour votre présentation et pour avoir répondu à nos questions. Merci et bonne soirée à vous.

M. LUIS CALZADO :

Merci beaucoup. Bonne soirée.

1085

Mme LOUISE MORAND
Mme ODETTE SARRAZIN
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM59)

1090

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais inviter à la table des intervenants Louise Morand. Bonsoir et bienvenue.

1095

Mme LOUISE MORAND :

Oui. Je suis accompagnée de madame Odette Sarrazin.

1100

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. On est au courant. Prenez place, s'il vous plaît.

1105

Mme LOUISE MORAND :

Merci. Alors, bonsoir.

1110

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. Bienvenue.

Mme LOUISE MORAND :

Je suis Louise Morand, coordonnatrice au Regroupement vigilance énergie Québec, le RVÉQ. Je suis accompagnée par madame Odette Sarrazin, elle aussi coordonnatrice au RVÉQ.

1115 Le RVÉQ regroupe des comités de citoyens dont les membres sont établis à travers tout le Québec. Nous militons pour la décarbonation de la société québécoise par le recours aux énergies renouvelables et à des politiques en phase avec la science du climat et une utilisation raisonnée de l'énergie.

1120 Le travail du RVÉQ s'appuie sur les constats des scientifiques spécialistes de la transition et du climat, en collaboration avec des municipalités, des organismes environnementaux et des experts des enjeux énergétiques et de la transition écologique.

1125 Le RVÉQ est fermement opposé au projet de parc éolien PPAW 2, et je vais laisser ma collègue, madame Sarrazin, vous présenter quelques-unes des raisons qui justifient notre position.

Mme ODETTE SARRAZIN :

1130 Bonsoir, Madame la Commissaire. Bonsoir, Monsieur le Président. Donc, Odette Sarrazin du Regroupement vigilance énergie Québec.

1135 Nous sommes opposés au projet PPAW 2 parce qu'il accentue la vulnérabilité de l'écosystème forestier. Il est connu que le fractionnement de la canopée et la destruction des milieux humides affaiblit la capacité des forêts à résister aux sécheresses, aux invasions d'insectes ravageurs et aux incendies. Ce qui diminue d'autant leur résilience contre le réchauffement du climat auquel nous faisons face.

1140 La minéralisation des sols par l'empierrement et le béton requis pour les routes et les infrastructures nécessaires aux éoliennes accentue encore le réchauffement et l'assèchement du milieu. Et des études ont démontré que le brassage permanent de l'air par les éoliennes contribue à l'assèchement des sols. C'est un phénomène qui a été confirmé par des données de satellites.

1145 En plus des 340 hectares de déboisement prévus dans ce projet, il faut tenir compte de l'effet de lisière qui devait s'étendre, selon le promoteur, sur plus de 500 hectares. L'effet de lisière constitue un stress pour le milieu en raison de l'exposition accrue aux vents, à la chaleur, à la lumière et aux insectes ravageurs. Et la forêt qui subsiste entre les éoliennes ne possède plus les propriétés d'une

forêt naturelle. L'habitat des espèces fauniques est fractionné, l'ambiance sonore est profondément perturbée, les conditions d'humidité, de chaleur et de lumière ne sont plus les mêmes.

1150 Contrairement à ce que disent les promoteurs, il n'est pas du tout assuré que la forêt pourra être restaurée après les travaux, à cause de la compaction du sol. On a un exemple dans le parc Témiscouata 1 où des aires de travail qui devaient être renaturalisées sont encore à peu près stériles, 10 ans après la mise en opération du parc.

1155 Il n'y a eu aucune étude pour évaluer les impacts cumulatifs des nombreux parcs éoliens dans la région sur l'assèchement du massif forestier ni sur les impacts combinés des parcs éoliens, de l'industrie forestière et des autoroutes de transport électrique.

1160 C'est d'autant plus préoccupant que le représentant du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, qui était présent lors de la première audience du BAPE sur le projet PPAW 2, a avoué que son ministère ne sait pas comment gérer la forêt en contexte de crise climatique. Les principes de prévention et de précaution, inscrits dans la *Loi québécoise sur le développement durable*, devraient être mis en application.

1165 Le projet PPAW 2 ne respecte pas les recommandations des experts de la lutte aux changements climatiques. Toutes les organisations scientifiques et les experts de la lutte aux changements climatiques sont unanimes pour reconnaître l'importance capitale de protéger les forêts pour être plus résilient face au réchauffement du climat et de la perte de biodiversité.

1170 Alors qu'on assiste présentement à l'effondrement des grands écosystèmes de la forêt boréale, de la forêt amazonienne et de nombreuses autres forêts dans le monde à cause du changement climatique, les scientifiques sont tous d'accord pour dire qu'il faut non seulement protéger les forêts qu'il nous reste, mais il faut augmenter la superficie des forêts.

1175 Le GIEC parle de l'arrêt et l'inversion du déboisement d'ici 2030 pour permettre une absorption à grande échelle du CO₂. Chez nous, au Québec, le Groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques recommande de faire du reboisement et de faire une gestion préventive

des écosystèmes naturels. Il recommande d'accélérer la protection des écosystèmes naturels et de la biodiversité pour accroître notre résilience au climat futur.

1180 Le consortium Ouranos a dit qu'il faut viser « un objectif de zéro artificialisation » des sols. Le Comité consultatif sur les changements climatiques a souligné que le Québec n'en fait pas assez pour accroître la résilience des écosystèmes. Il précise « *en particulier en ce qui concerne la forêt* ».

1185 La professeure émérite de l'Université McGill, spécialiste des changements climatiques et des forêts, Catherine Potvin, note que les forêts partout dans le monde sont en train de mourir.

1190 Cette information n'apparaît pas dans le mémoire, mais c'est une précision importante que nous voulons apporter ici. Selon madame Potvin, le système de compensation carbone par la plantation d'arbres est devenu inutile parce que les arbres n'auront pas le temps de parvenir à maturité, et que c'est maintenant, et non dans 25 ans, que le CO₂ doit être éliminé. Et je la cite :

1195 « *Si la compensation carbone est si prisée, c'est parce que ça ne nous demande pas de changer nos façons de faire. Les écosystèmes nous crient que c'est maintenant qu'il faut agir. C'est maintenant. Dans l'urgence où nous en sommes, il faut juste aider les forêts à ne pas complètement périr.* »

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1200 Merci pour la présentation de votre mémoire.

Mme ODETTE SARRAZIN :

1205 Il manquait une dernière petite phrase.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un complément à apporter?

Mme ODETTE SARRAZIN :

Il manquait une petite dernière phrase.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, allez-y.

Mme ODETTE SARRAZIN :

Excusez.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

Mme ODETTE SARRAZIN :

Le projet de parc éolien PPAW 2 qui recouvre 88 % de la forêt, dont principalement des peuplements d'âges variés et des érablières, va à contresens de ces prescriptions – que je viens de nommer – de protection des forêts pour la lutte aux changements climatiques. Je laisse ma collègue...

Mme LOUISE MORAND :

Alors, rappelons aussi que lorsqu'une forêt brûle, ce sont des millions de tonnes de gaz à effet de serre qui sont relâchés évidemment dans l'atmosphère.

1240 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, reconnaît que les mesures d'adaptation aux changements climatiques peuvent augmenter la vulnérabilité au lieu de réduire les risques climatiques. C'est ce qui a été nommé la « maladaptation ».

1245 Les scientifiques qui conseillent le gouvernement en matière de transition et de lutte aux changements climatiques ont fait une mise en garde contre l'émergence de mauvais choix conduisant à une maladaptation face aux enjeux climatiques.

La maladaptation survient lorsqu'une adaptation ne tient pas compte des échelles plus larges. Ils écrivent :

1250 *« Il faut réfléchir l'adaptation sur des échelles plus larges afin d'être plus structurant. Une adaptation qui ne tient pas compte des échelles plus larges peut mener à la maladaptation. »*

1255 Alors, le projet PPAW 2 possède toutes les caractéristiques d'un projet pouvant mener à la maladaptation. D'abord, on ne possède pas l'information concernant l'empreinte carbone des éoliennes sur tout le cycle de vie. Lors de la première audience du BAPE sur le projet qui nous occupe, la porte-parole d'Invernergy, madame Maryse Tremblay, a dit que, selon une étude de cycle de vie, le CO₂ généré par le projet serait compensé en 18 mois.

1260 C'est malheureusement de la désinformation parce que ce calcul comprend, je pense, uniquement les GES produits sur le site du parc. Donc, c'est un calcul qui n'est pas établi selon le véritable cycle de vie, qui est beaucoup plus large et qui doit comprendre les émissions générées en amont de l'installation des éoliennes par l'activité minière qui est, rappelons-le, l'activité la plus polluante au monde. Il faudrait aussi inclure les émissions liées au transport pour faire venir les composantes d'éoliennes depuis la Chine jusqu'au port de Cacouna, et celles liées à la fabrication de toutes les composantes éoliennes : production du béton, du cuivre, de l'acier, les huiles, les pales (source importante de pollution aux PFAS, les polluants éternels – ceci dit en passant), la tour, les câbles, *et cætera*. En plus du déboisement, de la perte de séquestration de carbone forestier dans le sol, des chemins, les structures de raccordement au réseau, l'entretien sur 25 ou 30 ans, le

1265

1270

démantèlement en fin de vie, le recyclage, l'enfouissement ou la destruction des matériaux devenus inutilisables.

1275 Bref, une véritable étude de cycle de vie du projet devrait être commandée à des experts indépendants, comme le CIRAIG, pour avoir une idée plus exacte de l'impact véritable des parcs éoliens en matière de GES, de manière à pouvoir évaluer correctement la place qu'elles [éoliennes] devraient occuper dans le bouquet énergétique du Québec pour décarboner l'économie.

1280 Un autre facteur de maladaptation tient au fait que – comme ma collègue l'a énoncé – les éoliennes en forêt augmentent l'assèchement du milieu et le risque d'incendie. En cas d'incendie et d'invasion de ravageurs, les tours éoliennes empêcheraient le travail des avions de la SOPFEU et de la SOPFIM dans un périmètre de 600 mètres. Donc, en l'absence de moyens de contrôle adéquats, les parcs éoliens deviendraient des foyers de propagation des fléaux.

1285 Le « rajeunissement » annoncé de la forêt, par le reboisement des aires temporaires après la phase de construction, est un autre élément qui vulnérabilise la forêt. En cas de sécheresse et de canicule, qui sont de plus en plus fréquentes, les jeunes pousses sèchent rapidement et servent de combustible au sol pour alimenter l'incendie.

1290 La construction d'éoliennes en forêt est maladaptée parce qu'elle vulnérabilise la forêt et les espèces déjà vulnérables qui l'habitent. Les mesures de compensation annoncées n'offrent aucune garantie de réussite de la protection et le manque d'informations est flagrant sur plein d'enjeux.

1295 Le projet PPAW 2 est maladapté encore parce qu'il répond à des orientations trop étroites et locales de la part d'Hydro-Québec. Pour Hydro-Québec, le seul critère déterminant le choix des emplacements pour ces appels d'offres éoliens est la proximité des lignes de transport électrique ayant la capacité d'accueillir une nouvelle charge au meilleur coût possible. Les enjeux environnementaux ne sont pas pris en compte dans l'analyse des soumissions aux appels d'offres.

1300 Je cite une présentation d'Hydro-Québec : « *Seul l'aspect technique réseau est pris en considération.* » C'est le cas avec le parc éolien PPAW 2 dont le site a été établi en fonction de la

disponibilité de charge additionnelle sur le réseau de transport électrique d'Hydro-Québec, au détriment de la protection de la forêt et de la lutte aux changements climatiques.

1305 Le projet PPAW 2 est encore maladapté par le fait que le modèle d'affaires choisi pour sa
réalisation fait en sorte que ce sont des acteurs locaux et des actionnaires d'une compagnie
américaine qui seront bénéficiaires de la rente éolienne, au détriment de l'ensemble de la société
québécoise qui subit la perte des redevances pour les services publics et la hausse des tarifs
d'électricité. Et ce manque à gagner est encore accentué par le fait que les profits de la compagnie
1310 seront vraisemblablement exportés vers des paradis fiscaux plutôt que d'enrichir le Québec.

La maladaptation du projet PPAW 2 est liée aussi au fait que la prémisse selon laquelle la
lutte contre le changement climatique et la transition énergétique serait la raison d'être du projet. Ce
n'est pas corroboré par les faits. La présence d'éoliennes ne suffit pas à garantir la décarbonation et
1315 une meilleure adaptation aux changements climatiques. Ce discours réducteur répété à profusion
par les promoteurs lors de la première audience ne tient pas compte des limites des écosystèmes ni
des contingences dont on doit tenir compte pour la réussite de la transition.

Lors de la première audience publique sur le projet, la responsable d'Hydro-Québec,
1320 madame Ariane Doucet-Michaud, a avoué qu'il n'y avait aucune garantie que l'électricité de PPAW 2
servirait à la décarbonation. Elle pourrait tout aussi bien servir à alimenter un nouveau centre de
données ou être exportée. Présentement, au Québec, l'énergie ne sert pas à la décarbonation. Et
contrairement à ce qu'a affirmé madame Michaud, lors de la première audience, ce n'est pas à cause
d'un processus qui « prend du temps » et de besoin d'« accompagnement » de l'industrie du Québec,
1325 mais c'est une orientation délibérée de la société d'État et du gouvernement qui s'illustre, par
exemple, dans le refus d'Hydro-Québec d'allouer des nouveaux blocs d'énergie aux Forges de Sorel
pour décarboner ses installations afin de permettre à une nouvelle industrie de s'implanter. Et on
pourrait citer de nombreux autres exemples.

1330 La logique folle qui sous-tend la multiplication des parcs éoliens un peu partout au Québec,
jusque dans les forêts et l'habitat d'espèces menacées, c'est de produire plus d'électricité pour fournir
plus d'industries énergivores, pour peut-être exporter davantage et pour éventuellement décarboner.
Mais pas trop. Parce que le gouvernement continue de soutenir la politique de biénergie qui veut

1335 qu'Hydro-Québec compense les pertes de marché d'Énergir à même ses fonds propres pour faire en sorte que le gaz soit plus compétitif, cela au détriment de la décarbonation.

1340 Donc, en l'absence d'un plan cohérent de transition énergétique pour la réussite de la décarbonation, la multiplication des parcs éoliens comme celui de PPAW 2 est une fuite en avant, un développement industriel débridé, dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux sont traités comme des externalités, sans égard pour les avis des scientifiques concernant la lutte aux changements climatiques, pour l'équité sociale et sans égard même pour la viabilité économique, ce qui peut gravement entraver la réussite de la transition énergétique et ce qui est assurément contraire à l'esprit et à la lettre de la *Loi québécoise pour le développement durable*.

1345 Pour conclure, le RVÉQ n'est pas contre l'éolien, en autant que les projets soient de propriété publique, qu'ils servent spécifiquement à remplacer les énergies fossiles et que les projets de parc éolien reçoivent le consentement des populations locales, qu'ils soient compatibles avec l'esprit et les principes de la *Loi québécoise sur le développement durable* et la protection de la biodiversité et du climat.

1350 Donc, nous demandons à la commission de ne pas recommander la recommandation du projet parce que ces conditions-là ne sont pas réunies.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Madame Morand et Madame Sarrazin, pour la présentation de votre mémoire. Nous allons échanger un peu avec vous pour mieux pénétrer ce que vous voulez recommander à la commission.

1360 **LA COMMISSAIRE :**

1365 Oui. Merci, Mesdames. Est-ce que le fait que la forêt de la zone de projet de PPAW 2 soit une forêt exploitée par l'industrie forestière, est-ce que ça influence votre position, sur le fait de ne pas faire un parc éolien en milieu forestier?

Mme LOUISE MORAND :

Mais on parle d'effets cumulatifs. C'est une des choses dont on devrait tenir compte. On devrait analyser le fait que, en plus des éoliennes, il y a déjà du prélèvement qui est fait par l'industrie forestière. Quand on dit que... madame Potvin, la biologiste experte de la forêt et du changement climatique dit : « *On a un gros, gros, gros, gros chantier à faire pour rendre nos forêts résilientes.* » Il faut repenser également les prélèvements qu'on fait. L'industrie forestière a aussi une étude à faire de ses propres usages de la forêt pour que la forêt soit traitée d'une façon plus résiliente. Et ça ne fait que s'ajouter, les éoliennes viennent s'ajouter à ça.

LA COMMISSAIRE :

Et, dans votre mémoire, vous recommandez un moratoire sur l'énergie éolienne en général. Selon vous, qui devrait le mettre en place, ce moratoire?

Mme LOUISE MORAND :

Ça doit venir du gouvernement, évidemment. Je pense que c'est le gouvernement qui est autorisé, habilité à faire ce genre de...

LA COMMISSAIRE :

Sur toute l'énergie éolienne ou sur les éoliennes en forêt, que vous recommandez un moratoire?

Mme LOUISE MORAND :

Un moratoire sur la filière éolienne.

LA COMMISSAIRE :

Éolienne.

Mme LOUISE MORAND :

Tant qu'il n'y aura pas un BAPE générique, une analyse de la filière où tous ces facteurs-là, les facteurs économiques, les facteurs sociaux, les facteurs environnementaux seraient portés à l'attention du public. Parce que présentement, on travaille à l'aveugle, on travaille dans le déni des recommandations des scientifiques et puis on refuse d'analyser cette filière-là, alors que ça fait au moins deux ans qu'il y a une coalition de la société civile, des experts, des universitaires, des organisations, il y a un large mouvement de la société civile qui demande un BAPE générique sur l'éolien et qui est tout simplement ignoré par le gouvernement. Puis on a vu dans le cas de Northvolt, par exemple, le prix qu'on peut payer, d'ignorer, de vouloir aller vite et puis de sauter par-dessus les étapes, puis de se retrouver finalement avec des risques qui sont plus grands, avec des vulnérabilités plus importantes encore.

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Et dans votre mémoire, vous recommandez la sobriété énergétique. Selon vous, quelle proportion de l'augmentation des besoins énergétiques pourrait être comblée par une sobriété énergétique appliquée? Avez-vous une réponse?

Mme LOUISE MORAND :

C'est une question d'expert, ça. Ça dépend à qui on parle, je veux dire...

LA COMMISSAIRE :

Bien, selon vous.

Mme LOUISE MORAND :

Selon moi, je pense qu'on n'a pas besoin de doubler la capacité électrique du Québec. Selon moi, on n'a absolument pas besoin de doubler. Madame Brochu avait recommandé

1430 100 térawattheures. L'année d'après, monsieur Sabia arrive puis, lui, il arrive avec un plan de
200 térawattheures. Qu'est-ce qui justifie entre les deux? Même au niveau de la direction
d'Hydro-Québec... On n'avait pas besoin d'autant d'électricité que ça.

LA COMMISSAIRE :

1435 D'accord. Merci, Mesdames.

LE PRÉSIDENT :

1440 J'aurais une petite question pour mieux comprendre l'une de vos recommandations que vous
avez faites tantôt dans votre présentation. Vous demandez qu'une analyse de cycle de vie soit faite,
c'est ça?

Mme LOUISE MORAND :

1445 Oui. Par le CIRAIG. Le CIRAIG est une organisation universitaire qui est spécialisée dans
l'analyse des cycles de vie. Donc, ce n'est pas juste le projet, ce n'est pas juste sur le site qu'il faut
analyser les gaz à effets de serre. Mais là, on est dans un processus d'industrialisation. Il faut voir
tout ce que ça implique au niveau de l'extractivisme, au niveau des mines pour la recherche des
métaux, des transports internationaux. C'est gros comme filière, là.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

1455 Est-ce que votre souhait, c'est que l'analyse de cycle de vie soit faite à l'intérieur de
l'évaluation d'impact qui a été faite sur le projet PPAW 2? Parce que l'évaluation d'impact, ce que
nous sommes en train de faire en ce moment, c'est quelque chose qui est bien réglementé. C'est
une procédure qui est codifiée et qui a sa façon de faire établie dans la loi et dans le règlement, et
qui se passe sur des projets, des projets de construction de parcs éoliens, par exemple.

1460 L'analyse de cycle de vie se passe plutôt sur des produits, des services et autres. Donc, c'est
deux objets différents qui sont normalement couverts par ça.

1465 Est-ce que vous, votre souhait, c'est que dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, qu'on fasse en même temps une analyse de cycle de vie sur le produit à sortir du projet, quand le projet sera mis en œuvre, pour qu'on ait une idée de l'impact beaucoup plus global sur toute la chaîne, non seulement du projet, mais aussi du produit qui va sortir du projet? Est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

Mme LOUISE MORAND :

1470 J'aurais deux espoirs par rapport à ça. J'aurais l'espoir, premièrement, que les études d'impact soient menées par des firmes indépendantes. L'autre espoir, c'est que, oui, le cycle de vie soit pris comme un vrai cycle de vie. C'est-à-dire, le vrai cycle de vie, ça veut dire toutes les composantes qui rentrent, les émissions en amont du projet, à partir du tout début jusqu'à la fin de vie complète du démantèlement, du recyclage ou de la destruction de ce qu'il reste, mais la fin complète du projet, donc.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Mesdames, pour votre présentation et votre participation. Merci et bonne soirée.

1480

M. MATHIEU DURETTE
M. PATRICK MORIN
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM44)

1485 **LE PRÉSIDENT :**

1490 Je voudrais inviter à présent Patrick Morin à se rapprocher de la table des intervenants. Bonsoir, Monsieur.

M. PATRICK MORIN :

1495 Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Madame la Commissaire. Je suis accompagné de Mathieu Durette, mon collègue qui a grandement participé à la rédaction du mémoire. Donc, il sera avec moi pour répondre à vos questions éventuellement si j'ai besoin d'aide, mais c'est moi qui vais vous présenter notre mémoire.

1500 Donc, je vais commencer par un peu vous présenter notre organisation. Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, c'est un organisme de concertation régionale en matière d'environnement et de développement durable. On existe depuis 1977, le deuxième CRE de l'histoire du Québec. On était le CRE de l'Est-du-Québec, ensuite on est devenu le CRE du
1505 Bas-Saint-Laurent. On est dans un réseau de 17 conseils régionaux de l'environnement qui regroupent plus de 220 spécialistes à l'échelle de la province.

Le CRE suit plusieurs dossiers, la forêt, le Saint-Laurent, ça a été des thématiques particulièrement importantes au début, mais vraiment, les questions liées à l'énergie et au climat sont devenues vraiment importantes au fil du temps. Puis depuis le début des années 2000, le Conseil
1510 régional de l'environnement a suivi la filière éolienne, son évolution, a participé aux différentes audiences du BAPE. On a eu plusieurs interventions pour essayer de contribuer à une meilleure planification du développement éolien au niveau régional.

À l'époque, même, on demandait déjà un plan d'ensemble du développement éolien puis
1515 aussi la mise en œuvre de mesures qui visent à réduire la consommation d'énergie. Ça, c'était en 2006. À l'époque, on avait demandé un BAPE générique. Et puis en 2007, on avait aussi produit un guide destiné aux municipalités sur la filière éolienne. Puis, bon, plus récemment, on a participé aux audiences pour PPAW 1, Madawaska et MacNider.

1520 Notre vision sur l'énergie repose sur la sobriété et l'efficacité énergétique comme des options à privilégier. Et puis à partir du moment où on a une stratégie globale d'efficacité énergétique et de sobriété qui est clairement établie, bien là, le fait de recourir à des sources d'énergie propres et renouvelables peut être mieux précisé dans l'atteinte de nos objectifs de décarbonation.

1525 Donc, le CRE du Bas-Saint-Laurent est, de manière générale, favorable au développement éolien. Toutefois, le développement rapide et intensif des projets dans la région nécessite une évaluation approfondie des impacts sur le territoire et soulève certaines préoccupations, qu'on aborde dans notre mémoire.

1530 D'emblée, on souhaite quand même déplorer le fait que le BAPE se tienne en pleine période estivale. On considère que les différentes dates de la première séance d'information, de la première audience et l'actuelle séance se situent en plein milieu des vacances, et ce n'est ni bon pour le BAPE, ni bon pour les promoteurs, ni bon pour les citoyens et les parties intéressées. On pense que dans des situations où est-ce qu'on en est dans les périodes de vacances comme l'été ou les
1535 vacances des fêtes, bien, les différents paramètres qui régissent les dates du BAPE pourraient être assouplis pour permettre la participation pleine et entière de tout le monde.

 Donc, au niveau des impacts cumulatifs, dans la directive pour réaliser une étude d'impact qui est transmise par le MELCCFP à l'initiateur, on demande une description des impacts cumulatifs.
1540 Puis il revient à l'initiateur du projet de déterminer et de justifier son approche en termes d'impacts cumulatifs, quels sont les composantes environnementales et sociales, puis la délimitation géographique et temporelle de son analyse.

 Dans le cas qui nous occupe, pour PPAW 2, le promoteur a choisi d'inclure dans son
1545 évaluation des impacts cumulatifs les parcs éoliens Témiscouata 1 et 2, PPAW 1, Madawaska, l'autoroute 85 et la nouvelle ligne de transport qui est projetée, l'axe Appalaches–Bas-Saint-Laurent et le poste de transformation d'Hydro-Québec.

 Le CRE du Bas-Saint-Laurent reconnaît que l'étude d'impact se conforme aux exigences de la directive du ministère de l'Environnement. On souligne que le projet PPAW 2 s'inscrit dans l'appel
1550 d'offres qui a été lancé par Hydro-Québec en 2023, donc qui est soumis à la procédure régulière – dans laquelle on participe actuellement – d'évaluation des impacts, donc projet par projet.

 Le CREBSL estime qu'une analyse réalisée à une échelle plus large qui s'inscrit dans une
1555 démarche permettant d'orienter et d'encadrer le développement futur de la filière à l'échelle régionale est nécessaire. On pense qu'il est crucial que le processus d'évaluation environnementale tienne

pleinement compte de la possible atteinte d'un seuil où les risques qui sont évalués comme négligeables à l'échelle des projets individuels deviennent des risques plus graves à l'échelle régionale.

Dans cette perspective, on pense que l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale serait la voie à choisir. Donc, cette procédure-là, qui est nouvelle, permet de mieux prendre en compte les effets cumulatifs puis de déterminer des balises d'acceptabilité sociale et environnementale qui s'appliqueraient au projet. L'évaluation du projet actuel aurait préférablement été effectuée à la lueur d'une évaluation environnementale sectorielle ou régionale, considérant que la loi qui régit cette évaluation-là contient un article transitoire qui fait qu'elle aurait pu être déclenchée. Même si son entrée en vigueur est dans quelques mois, elle aurait pu, l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, être utilisée dans ce cas-ci.

Ce que l'ÉESR, l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, ce qu'elle permet, c'est d'avoir une appréciation des impacts éventuels en amont de la planification fine. C'est beaucoup de travail et d'investissements quand on arrive au stade où on en est là, de planification des projets, il y a beaucoup d'investissements qui ont été faits. Et puis ce qui arrive, c'est que bon, on passe à travers le processus du BAPE, puis on va possiblement déplacer certaines éoliennes, optimiser le réseau routier, mais bien souvent, l'expérience récente nous montre que les projets vont de l'avant, et avec quelques ajustements à la marge. Mais l'ÉESR nous permettrait de réfléchir en amont pour orienter les projets vers les endroits qui seraient le plus compatible avec son développement, et non pas de se prononcer sur le projet là, tel qu'il est là, et pas ailleurs.

Donc une ÉESR, ça a une portée plus large qu'un exercice de consultation publique de type BAPE générique. On pense que ce serait mieux de passer par une évaluation environnementale sectorielle ou régionale qu'un BAPE générique. Parce qu'un BAPE générique... La question n'est pas la même si on est sur la Côte-Nord, en Abitibi-Témiscamingue ou en Mauricie puis au Bas-Saint-Laurent. La situation de l'Est-du-Québec et du Bas-Saint-Laurent est absolument unique au Québec, et c'est pourquoi on pense que ce serait la voie à privilégier. Et les deux derniers rapports du BAPE ont fait des mentions – je les ai même lus, à la première audience – pour le projet de Madawaska et de MacNider, en disant qu'on allait trop par projet, puis ça prenait une évaluation de cette sorte-là.

De sorte que notre première recommandation, c'est qu'on recommande qu'une évaluation environnementale sectorielle ou régionale soit menée sans délai pour prévenir que l'impact des parcs éoliens ne dépasse la capacité de support du milieu afin de déterminer des balises d'acceptabilité sociale et environnementale.

On a déjà 11 parcs éoliens en service, c'est plus de 650 kilomètres carrés qui sont couverts au Bas-Saint-Laurent. Et en plus de ça, s'ajoutent d'autres projets qui ne font pas partie de cette énumération que je vais vous donner là. Donc, en plus des 11 parcs et des 605 kilomètres carrés, on a PPAW 1 qui est de 220 kilomètres carrés avec 51 éoliennes; Madawaska, 45 éoliennes, 77 kilomètres carrés; Saint-Damase avec 21 éoliennes, 7,8 kilomètres carrés; la zone Wocawson, c'est 1 000 mégawatts qui devraient être placés dans une grande zone de développement de 700 kilomètres carrés; la zone Wetsok qui est 1 500 mégawatts pour plusieurs MRC : Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata; et la zone Gespe'gewa'gi qui couvre la Gaspésie, mais aussi les trois MRC, de La Mitis, Matane et Matapédia, du Bas-Saint-Laurent. Donc ça, c'est 6 000 mégawatts.

Donc, il faut vraiment voir que, quand on regarde l'ensemble de ce qui s'en vient, pas juste après PPAW 2, donc ce qui s'en vient, ce que je vous ai déjà nommé, bien, premièrement, les effets cumulatifs des technologies de croissance verte ont tendance à être sous-étudiées, puis on manque de connaissances.

Par exemple, les chauves-souris migratrices, dans l'étude d'impact du projet actuel, on ne tient pas compte de leurs déplacements migratoires. On regarde les localisations puis leur utilisation de l'habitat à l'intérieur de l'aire d'étude, mais on ne pense pas aux corridors de déplacement qui peuvent être sur des distances supérieures à 1 000 kilomètres, par exemple pour la chauve-souris cendrée. Puis ça, c'est le COSEPAC qui en fait mention.

Puis au-delà des mortalités, il faut penser aussi aux effets non létaux, donc la perte d'habitat, le bruit, l'augmentation de la circulation, puis l'évitement des parcs éoliens par ces espèces-là. Pas juste les espèces de chauves-souris, les espèces d'oiseaux peuvent éviter ces parcs-là. Donc, ces effets-là sont sous-évalués et ça prend une analyse des voies migratoires pour bien faire ça.

On a d'ailleurs inséré une carte à l'annexe 1 de notre mémoire pour faire image. Puis on est d'avis que les experts du ministère de l'Environnement sont les mieux placés pour élaborer un cadre méthodologique qui permettrait d'évaluer adéquatement les impacts cumulatifs. Et ce cadre méthodologique là puis cette analyse des impacts cumulatifs est partie intégrante d'une ÉESR.

Donc, c'est notre deuxième recommandation, que le ministère de l'Environnement développe un cadre d'évaluation des impacts cumulatifs à l'échelle régionale.

Je reviens maintenant sur les chiroptères, donc les chauves-souris. Il y a le syndrome du museau blanc qui a affecté beaucoup les populations, qui ont diminué dans certains cas de plus de 90 %. Donc l'impact des éoliennes, même s'il est négligeable, arrive sur des populations qui sont déjà au seuil de l'extinction pour certaines. Il y a sept espèces de chiroptères dans l'aire d'étude, puis six qui sont désignées comme menacées ou vulnérables parmi celles-là. Il faut savoir que ces populations-là font face à de la perte d'habitat puis aussi aux risques de collisions dans le cadre du parc éolien.

Et le COSEPAC souligne que même si l'ensemble des parcs éoliens existants et futurs réduisaient la mortalité de 50 %, les risques pour... – là, c'est pour les populations de chauves-souris cendrées – les populations continueraient de diminuer, puis en fait, on ferait juste retarder le moment de leur extinction, même si on diminuait la mortalité de 50 %. Je rappelle que c'est le COSEPAC qui dit ça, ce n'est pas nous.

LE PRÉSIDENT :

Il reste 5 minutes.

M. PATRICK MORIN :

Oui. Le promoteur a décidé d'appliquer un bridage, puis on souligne cet effort-là, puis on trouve que c'est bien, on reconnaît cet effort-là. Maintenant, on pense que conformément aux principes de précaution et de préservation de la biodiversité puis du respect de la capacité de support, on est d'avis que le ministère de l'Environnement devrait assurer la poursuite des suivis de mortalité des

chiroptères dans les parcs éoliens, y compris quand les mesures de bridage sont appliquées – comme c'est le cas dans le projet – donc, pour savoir si finalement la mesure de bridage fonctionne puis de ne pas fonctionner à l'aveugle, mais vraiment comprendre l'effet de ces efforts-là.

Au niveau des aires protégées, le gouvernement a lancé un appel à projets pour la création d'aires protégées. Et puis, il a confié au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement la concertation. Donc, au Bas-Saint-Laurent, c'est le CRE du Bas-Saint-Laurent qui fait la concertation de la trentaine de projets. Puis, dans le fond, dans les projets qui ont été déposés, il y en a un qui a été déposé dans le secteur de la rivière Saint-François puis un autre dans la MRC de Rivière-du-Loup, et en fait, elles se superposent à trois positions des éoliennes, les 152, 156 et 158.

On a déjà rencontré le promoteur à cet effet-là. Dans le fond, l'idée de ces deux projets d'aires protégées – puis la carte est aussi en annexe – c'est d'avoir un corridor de connectivité. C'est le corridor de la rivière Saint-François, c'est aussi un élément d'importance pour la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, et aussi un corridor de connectivité qui a été établi par Horizon Nature Bas-Saint-Laurent.

Donc, nous, le processus de concertation se continue à l'automne. Normalement, on aurait émis nos recommandations au gouvernement, c'est ce qu'on va faire à l'automne. Maintenant, comme l'audience actuelle nous devance un peu, bien, on se fait le porteur du résultat de la concertation, là où est-ce qu'on est rendu avec les travaux du printemps, pour que la commission en tienne compte et puisse recommander le retrait des trois éoliennes que je vous ai nommées.

Donc, il y a aussi une question au niveau de la forêt bas-laurentienne puis ses usages. La forêt du Bas-Saint-Laurent est très importante, et puis il y a beaucoup d'usages qui se superposent : il y a l'industrie forestière, l'industrie acéricole, la conservation, les territoires fauniques structurés et le développement éolien, puis la ligne de transmission. Puis ce qu'on voit, c'est que cette forêt-là est sous pression, notamment avec les changements climatiques, puis ce qui va augmenter possiblement la récurrence de feux et des épidémies d'insectes.

1685 Là, on s'attarde vraiment à la question de la capacité de travail de la SOPFEU et de la
SOPFIM, puis on voit que possiblement le travail des avions-citernes pourrait rallonger les délais
d'intervention si les parcs éoliens arrivent... sont dans le chemin finalement des travaux d'écopage.

1690 Donc, on a vu que le ministère de la Sécurité intérieure va enclencher une analyse à l'échelle
du Québec. On a vu ça dans les réponses aux questions. Nous ce qu'on voit là-dedans, c'est qu'on
aurait besoin de prendre le temps, puis de discuter puis d'évaluer toutes les options, c'est-à-dire
celles de l'éolien, mais aussi tout ce que je vous ai déjà nommé qui sont d'autres usages pour la
forêt. Donc, l'évaluation environnementale, sectorielle ou régionale serait intéressante aussi, pourrait
contribuer à ça.

1695 On a une recommandation sur la connectivité écologique, donc par rapport à limiter le
déboisement au strict minimum, ce qui fait un lien avec ce que je vous ai déjà parlé sur le corridor
Saint-François.

1700 **LE PRÉSIDENT :**

En terminant.

M. PATRICK MORIN :

1705 Au niveau du démantèlement, on a une autre recommandation à propos des exigences
minimales puis qu'on commence à travailler dès maintenant, ne pas attendre au bout des 30 ans
pour vraiment travailler sur la fin de vie des parcs. Puis le réfléchir plus en économie circulaire, une
approche d'économie circulaire qui permettrait de travailler avec tous les acteurs du domaine pour
réfléchir à toutes les étapes du cycle de vie. Puis comme on a 30 ans avant la fin de vie, bien, c'est
1710 vraiment le temps d'y penser. Je vais tout de suite aller vers...

LE PRÉSIDENT :

1715 La conclusion.

M. PATRICK MORIN :

... la fin pour conclure vraiment que le Conseil de l'environnement est – encore je l'ai dit – favorable au développement éolien, mais la vitesse à laquelle ça se fait, nos organisations sont extrêmement sollicitées, puis on répète les mêmes recommandations de BAPE en BAPE, puis les audiences du BAPE projet par projet ne nous permettent pas d'arriver au résultat et au niveau de réflexion et de discussion collectives auquel on voudrait arriver puis qu'on pense pouvoir atteindre avec une ÉESR.

Oui, les parcs éoliens contribuent à la transition énergétique, mais il ne faut jamais oublier qu'il y a la crise climatique, mais aussi la crise de la biodiversité. Ils sont intrinsèquement liés, ces deux-là, et il faut s'assurer que nos efforts pour la transition énergétique ne nuisent pas à nos efforts pour la préservation de la biodiversité.

Et puis, vraiment, une des choses qui est à faire bien attention, c'est qu'en ajoutant... dans cette course-là vers les énergies renouvelables, on a un certain risque de tomber dans l'addition des énergies renouvelables par-dessus les énergies fossiles plutôt que d'être dans une logique de substitution. Donc, il faut s'assurer que les mégawatts qu'on ajoute, éoliennes, vont vraiment servir à substituer les énergies fossiles. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Morin. Merci pour la présentation de votre mémoire. Vous avez fait beaucoup de recommandations. On s'intéresse à quelques-unes de ces recommandations. À commencer par la toute première où vous demandez la tenue d'une évaluation environnementale sectorielle ou régionale.

M. PATRICK MORIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1750 Selon vous, quelle serait l'entité la mieux adaptée pour réaliser une telle évaluation ?

M. PATRICK MORIN :

1755 C'est le ministère de l'Environnement. Le personnel est déjà en place. On a eu des échanges avec le ministère de l'Environnement. Puis c'est un travail qui serait collectif avec d'autres ministères. Ce n'est pas un promoteur privé. En fait, la mécanique telle qu'on la comprend, c'est qu'il faut qu'un promoteur ou un consortium de promoteurs dépose un plan de développement, et cela enclenche le travail. Le BAPE est impliqué à une certaine mesure, mais c'est vraiment au niveau des ministères que le travail est fait, mais disons sous la coordination du ministère de l'Environnement.

1760

LE PRÉSIDENT :

En première partie d'audience, quand la question avait été soulevée, je pense entre autres par vous-même...

1765

M. PATRICK MORIN :

Oui.

1770

LE PRÉSIDENT :

... la réponse que nous avons obtenue était que c'était un outil qui était volontaire pour la réaliser. C'était volontaire.

1775

M. PATRICK MORIN :

Oui, effectivement. Oui.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi pensez-vous que c'est le ministère qui est l'entité la mieux outillée pour le faire?

1785 **M. PATRICK MORIN :**

En fait, c'est le ministère qui est l'entité la mieux... C'est parce qu'il y a deux éléments dans votre question. C'est-à-dire que le fait que ce soit volontaire, c'est que ça doit être, selon le processus qui a été établi, ça doit être le promoteur qui dépose ou le consortium de promoteurs qui dépose un plan de développement. Par exemple, je vous ai nommé tantôt, il y a Wetsok, Wocawson puis Gespe'gewa'gi, les grandes zones qui s'en viennent, et la ligne de transport. Admettons. Admettons qu'Hydro-Québec est impliquée dans tous ces projets-là, dit : « Bien nous, ça, c'est notre plan de développement pour l'éolien pour l'Est-du-Québec. » Et là, ça, pourrait enclencher le processus de l'ÉESR. Et là, c'est le ministère de l'Environnement qui mène le travail. Mais le promoteur, oui, dans la construction de cet outil-là que le gouvernement a fait, il faut que le promoteur dépose son plan de développement pour enclencher le processus.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Aujourd'hui – aujourd'hui – c'est normalement un initiateur de projet qui fait son évaluation et qui la soumet, on va dire, à l'examen...

1800 **M. PATRICK MORIN :**

Oui.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

... entre autres du ministère, qui est quand même le décideur et qui est en même temps le garant de ce processus-là pour qu'on puisse avoir une décision objective sur le projet. Hydro-Québec ne pourrait-elle pas faire volontairement l'ÉESR que vous demandez pour continuer de permettre au

ministère de jouer le rôle d'arbitre sur la qualité de ce qui va être amené comme résultats d'évaluation?

M. PATRICK MORIN :

Je comprends l'angle de votre question. Justement, à la période de questions à la première audience, Hydro-Québec a indiqué qu'ils voulaient faire une étude d'impacts cumulatifs et non une ÉESR. C'était leur décision qu'ils avaient prise, ils nous l'ont indiqué, et ils nous l'ont d'ailleurs partagé en rencontre. Ce n'est pas la même chose. Il faut bien comprendre, il faut faire la distinction entre une étude d'impacts cumulatifs... bon, ils en ont fait une, le promoteur de PPAW 2, ils ont choisi un certain nombre de paramètres et une certaine étendue géographique. Ils essaient d'appréhender ou de mieux comprendre les impacts cumulatifs.

L'ÉESR permet de poser ce que je m'amuse à appeler « la question Pierre-Yves McSween », c'est-à-dire : en as-tu vraiment besoin? C'est-à-dire que ça permet de réfléchir à l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, de regarder quels sont nos écosystèmes, quels sont nos paysages, quels sont les parcs qui existent, quels sont les corridors migratoires pour les oiseaux, quels sont les endroits où il y a d'autres usages, quelle est la place restante pour d'autres développements éoliens, et on pourrait essayer de cartographier ces endroits-là.

Dans la logique d'une étude d'impact comme celle qu'on voit, et qui pourraient être cumulative, essayer de prendre plus... c'est qu'on est... les promoteurs le réfléchissent en voulant avoir des propositions de localisation d'éoliennes pour pouvoir commencer à quantifier l'impact, et on n'est pas en amont où est-ce qu'on peut se poser la question : est-ce que c'est un territoire qui est propice? Quelle est la quantité d'éoliennes qu'on a au Bas-Saint-Laurent? Puis sur les migrations des rapaces, des passereaux – il y en a certains qui longent les Appalaches, il y en a qui les traversent – sur l'immigration des chauves-souris, sur ce genre de grands espaces là, est-ce qu'on a déjà des impacts qui sont suffisamment significatifs pour faire en sorte qu'on devrait se limiter dans notre développement éolien?

Donc, on n'est pas à évaluer un projet qui s'additionne au reste, on est à voir s'il reste de l'espace, s'il reste de l'espace pour plus de projets d'éolien, et c'est quoi les objectifs de la population en matière de protection du paysage et de développement éolien.

Donc, ce n'est pas tout à fait le même cadre, ce qui fait que je ne crois pas qu'Hydro-Québec serait nécessairement la mieux placée. Ça pourrait poser quand même... Vous posiez la question de la neutralité du ministère de l'Environnement, mais en même temps, le ministère de l'Environnement ne ferait pas ça seul, s'adjoindrait, selon ma compréhension, des autres ministères et d'autres expertises alentour. Mais Hydro-Québec, maintenant que – puis ça a été une demande sociale, qu'Hydro-Québec soit incluse dans le développement éolien – bien, comme il est inclus dans ce qui s'en vient comme projet de développement éolien, bien, pour moi, ce serait peut-être moins opportun que ce soit eux qui soient maîtres d'œuvre d'une ÉESR.

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour l'ÉESR, c'est le ministère et d'autres qui...

M. PATRICK MORIN :

Oui. Ils sont d'ailleurs prêts à le faire.

LE PRÉSIDENT :

... devraient le réaliser pour vous. Et vous dites la même chose pour l'évaluation des impacts cumulatifs. Vous trouvez que l'expertise, en tout cas les aspects qui sont les plus indiqués à le réaliser se trouvent aussi au niveau du ministère, que c'est le ministère qui va le faire. Mais vous venez de faire quand même la distinction entre les deux, entre l'évaluation des impacts cumulatifs et puis l'ÉESR.

M. PATRICK MORIN :

1875 Ce n'est pas la réalisation. Notre recommandation pose sur le cadre méthodologique de l'évaluation des impacts cumulatifs. Parce que justement, actuellement, dans le projet PPAW 2, comme tous les autres, c'est au promoteur de proposer le cadrage de son étude des impacts cumulatifs, il choisit une étendue géographique et temporelle, puis c'est accepté ou c'est refusé. Nous ce qu'on voudrait, c'est que ce soit le ministère de l'Environnement qui développe ce
1880 cadre-là. Puis après ça, la réalisation, ça c'est une autre chose. C'est ça, notre recommandation.

LE PRÉSIDENT :

1885 Parfait. Alors, qu'est-ce que vous pensez de ce qu'on a appris – et vous venez de le rappeler aussi – qu'Hydro-Québec est en train de développer une méthodologie dans ce sens? C'est quoi votre position par rapport à ça? Et si vous aviez une adresse à l'attention d'Hydro-Québec ce soir, qu'est-ce que vous lui diriez?

M. PATRICK MORIN :

1890 Je leur ai déjà dit, mais je vais le répéter pour les besoins de la commission. Mais nous, on pense que vraiment, l'évaluation... L'évaluation des impacts cumulatifs va être utile plus tard, mais une ÉESR doit se faire en amont pour nous donner les balises sociale et environnementale – c'est l'objectif de l'ÉESR – du développement éolien dans la région. Une fois qu'on aura ça en main, il va
1895 falloir nourrir cette évaluation-là de l'appréciation des impacts cumulatifs.

Puis qu'Hydro-Québec travaille là-dessus, veuille contribuer à la réflexion, grand bien lui en fasse, je n'ai pas d'objection à ce qu'ils réfléchissent eux-mêmes. Puis d'ailleurs, j'ai eu une rencontre, mon équipe a eu une rencontre avec l'équipe d'Hydro-Québec qui travaille sur leur
1900 démarche d'étude d'impacts cumulatifs. Ce n'est pas que ça c'est mauvais, c'est que ce n'est pas la même chose qu'une ÉESR, et ça ne répondra pas aux mêmes questions.

Le Bas-Saint-Laurent, en plus de ce qui est là, on parle de 1 300 à 1 400 éoliennes entre Montmagny et Gaspé de plus que ce qui est déjà en construction ou déjà construit ou planifié. C'est

1905 beaucoup d'éoliennes pour la région. Il faut savoir jusqu'où on se rend dans cette histoire-là, collectivement. C'est un choix de société qu'on a à faire. Puis l'ÉESR, c'est la meilleure façon de répondre à ces questions-là. On ne présuppose pas de la réponse. On ne veut pas se prononcer sur c'est quoi le chiffre magique de l'éolienne de trop, ce n'est pas à nous. On pense que c'est une réflexion qui est collective. Puis, il y a des intrants au niveau de la foresterie, il y a des intrants au
1910 niveau de l'environnement, des paysages, de la lutte aux insectes et aux feux. Tout ça doit être réfléchi ensemble pour arriver à cet équilibre-là.

LE PRÉSIDENT :

1915 Je comprends. Si on revient à l'échelle du projet PPAW 2, est-ce que vous voyez des aspects de l'évaluation des impacts cumulatifs qui a été réalisée par l'initiateur qui devraient être davantage traités, considérés, pour mieux éclairer les différentes dimensions que vous avez soulignées dans votre mémoire?

1920 **M. PATRICK MORIN :**

La principale qui me vient, ça serait au niveau des espèces qui sont migratrices. On parle par exemple des chauves-souris. Là, on a regardé les habitats de chauves-souris. Ou quand on regarde les oiseaux de proie, on va regarder les nids. Mais on ne tient pas compte des voies migratoires. Les
1925 voies de migration des chauves-souris, des espèces, que ce soit des rapaces ou des passereaux, c'est à l'échelle continentale que ça se travaille. Il y a de la donnée scientifique qui existe là-dessus, et elle ne fait pas partie de cette évaluation-là.

D'ailleurs, je diverge un peu, mais Hydro-Québec commence à réfléchir à intégrer ça. Mais ça, ça fait partie d'une meilleure pratique. Parce que si on regarde la carte, on voit qu'avec PPAW 1, 2, Témiscouata 1, 2 puis l'autre, bien, le corridor de la vallée de la Madawaska puis du Témiscouata, qui est une sorte de vallée de passage, oui, pour les eaux, mais aussi pour certaines espèces, bien là, il commence à y avoir beaucoup d'éoliennes projetées dedans. Est-ce que ça pourrait porter atteinte à des espèces dont c'est le corridor migratoire? On n'a pas ces réponses-là en ce moment,
1930 et ça aurait dû faire partie de l'étude d'impact, selon nous.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Un dernier élément que j'aimerais aborder avec vous. Tout à l'heure, en parlant de connectivité avec un autre projet d'aire protégée, vous avez parlé de retrait de trois éoliennes...

M. PATRICK MORIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... que vous discutez avec les gens. Pour un petit rappel, pour ceux qui n'ont pas regardé encore votre mémoire, il s'agit des positions 152, 156 et 158.

M. PATRICK MORIN :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que PPAW 2 fait partie des promoteurs dont les éoliennes devraient être déplacées?

M. PATRICK MORIN :

Oui. Oui, ces trois positions d'éoliennes là sont dans PPAW 2. On a rencontré les promoteurs. Écoutez, je les laisserai se prononcer eux-mêmes, mais lors de la rencontre, ils ont montré une belle ouverture à cette possibilité-là. Parce que ces trois éoliennes-là font partie des projections où il y avait plus de positions éoliennes. Ils en ont 51 d'autorisées, puis ces trois-là faisaient partie... pouvaient être passées dans le surplus, disons. Donc, ils pouvaient garder 51 éoliennes, même en retirant ces trois positions-là. Moi, c'est la dernière discussion que j'ai eue avec eux. C'était évidemment, m'ont-ils dit, sous réserve d'autres demandes et d'autres ajustements qu'il pourrait y

avoir au projet. Donc, je ne veux pas présumer de la réponse définitive, mais... Oui. Voilà. Est-ce que ça répond bien à votre question?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie pour votre participation, Messieurs.

M. PATRICK MORIN :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Merci et bonne soirée à vous. Je vais profiter de leur passage pour qu'on prenne une pause d'un quart d'heure, 15 minutes, et on reviendra pour écouter les autres personnes qui sont inscrites au registre. Donc, à tout à l'heure. Merci à vous.

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

**M. BRUNO PARADIS
TABLE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM23)**

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir à nouveau. Nous avons commencé sur une excellente lancée, puis nous allons continuer. Et sans plus tarder, je voudrais inviter à la table des intervenants Bruno Paradis à venir présenter son mémoire. Bonsoir, Monsieur Paradis, et bienvenue.

2000 **M. BRUNO PARADIS :**

Merci. Bonjour. Bruno Paradis. Donc, dans la vie, je suis père de cinq enfants et dans mes temps libres, je suis président de la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent, c'est-à-dire maire de Price, préfet d'une MRC et ainsi de suite.

2005

La Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent représente les 8 préfets ainsi que les 10 maires et mairesses des villes de centralité de l'ensemble du territoire.

2010

Je vous remercie, chers commissaires, de l'opportunité que j'ai aujourd'hui de prendre la parole devant vous dans le cadre du BAPE du projet du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antoine–Wolastokuk 2. Je suis convaincu que vous avez lu le mémoire. Donc, je vais m'exprimer d'une façon différente, un peu en ajout, pour vous démontrer pourquoi le projet PPAW 2 est bon pour le Bas-Saint-Laurent.

2015

Aujourd'hui, j'aimerais aborder le tout sous un angle un peu plus personnel, parce que derrière les politiques, les plans d'action, les prises de position, ce sont des êtres humains qui habitent ce territoire, des êtres humains qui ont des besoins, des désirs et des aspirations.

2020

Pour ma part, je suis né dans un petit village, Sainte-Flavie, d'un père manoeuvre dans un moulin à bois, ce qu'on appelle une scierie, et d'une mère infirmière-auxiliaire. Donc, issu d'un milieu plutôt modeste. Je dirais, notre réalité financière familiale était au diapason de l'économie forestière de la région, c'est-à-dire aux mercis des marchés, des ententes, des subventions. Mon enfance a façonné ma façon de voir le monde et de faire de la politique.

2025

J'ai pu constater au travers des différentes années que... en fait, une certitude : que des régions comme les nôtres ont continuellement été exploitées et que seulement des miettes finissent par se rendre aux populations locales. La forêt, les pêches, l'agriculture, les mines ne sont que quelques-unes des ressources qui sont prélevées ici pour être ensuite expédiées ailleurs pour une deuxième ou une troisième transformation. Depuis des générations, on exploite nos territoires en nous offrant des emplois, souvent mal payés, mal rémunérés ou encore plusieurs qui ont été

2030

délocalisés dans les dernières décennies, en ne gardant que ce qui est nécessaire pour l'extraction ou la récolte des ressources.

2035 Mais depuis l'arrivée de la Régie de l'énergie, en fait des régies, celles du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie, et maintenant de l'Alliance de l'énergie de l'Est, je sens – vous m'excuserez le jeu
de mot – un vent de changement. Être copropriétaire à 50 % nous donne un nouveau chapitre, je
dirais même plus que ça, nous permet de participer aux décisions. Ça nous assure des revenus
stables, pérennes, et ça encourage l'achat local. Je dirais qu'on l'a vu dans plein d'exemples
concrets, on est en train de, je dirais, maximiser toutes les retombées économiques sur notre
2040 territoire en créant ni plus ni moins qu'une filière ici.

2045 Donc, je vous parlais de revenus stables. Disons que c'est beaucoup plus intéressant que ce
qu'on a connu depuis très longtemps, c'est-à-dire des promesses ou des problèmes électoraux qui
ont tendance à changer. Pour une région... je pense, vous l'avez entendu aujourd'hui avec le CRD,
il y a plusieurs exemples de retombées régionales, financement de... je dirais, des ressources
financières qui sont dédiées – et humaines, là – au travail de rue, au transport collectif, à l'attractivité
de nos territoires ou pour soutenir des actions au niveau du monde scolaire, voire même des aînés.

2050 Je vais prendre l'exemple du mien, pour la MRC de La Mitis, territoire malheureusement qui
fait partie des 20 MRC les plus dévitalisées au Québec, on parle de projets avec des revenus tirés
de PPAW 2, tels qu'une fiducie agricole, des prêts patients pour aider la relève, pour contrer
l'accaparement des terres agricoles dans nos territoires, on parle d'idée de fiducie immobilière, pour
freiner l'inflation des loyers, pour assurer que les gens aient un toit sur leur tête. Ça, c'est d'autres
projets entre autres pour la population, on parle d'amphithéâtre... En fait, des projets qui ont déjà
2055 été financés, excusez-moi. On parle d'un amphithéâtre, de jeux d'eau, de salles communautaires
dans nos MRC, de sentiers pédestres.

2060 Puis là, je vous parle d'un territoire seulement. On parle d'une quinzaine de territoires pour
l'ensemble de l'Est-du-Québec. J'ai entendu des projets – j'en parlais d'ailleurs avec le préfet des
Basques qui est ici aujourd'hui – de motels agricoles, des parcs régionaux qui ont été financés à
l'aide des fonds éoliens. Donc, *et cætera, et cætera, et cætera*. Il y en a plusieurs qui existent.
Plusieurs de mes homologues pourraient en nommer amplement. Des projets qui sont réalisés ou

qui sont en voie de l'être et qui n'auraient pas existé, qui ne feraient même pas partie de nos réflexions si ce n'était des différents fonds éoliens.

2065

Quand on regarde le lien qu'on a avec les gouvernements centraux, je parle de Québec et Ottawa... Parce que trop souvent dans nos vies, nous, ici en région, je dirais Québec, Ottawa, vient nous dire comment faire notre développement, vient nous donner ses sages conseils, nous fait des promesses. Souvent, les gens d'ailleurs au Québec viennent nous dire quoi faire sur nos territoires. C'est toujours un petit peu condescendant, je vous dirais.

2070

Mais je vais vous donner seulement un exemple. Depuis 8 ans maintenant on travaille sur un projet de transport collectif pour permettre aux populations du Bas-Saint-Laurent d'avoir accès plus facilement à des soins de santé de qualité, à des emplois de qualité, à une meilleure scolarité. Ce qu'on demande au gouvernement, ce n'est même pas de l'argent, c'est la permission de mettre une taxe sur l'essence, et puis ça nous est refusé depuis plusieurs années. On parle d'un montant de 5,5 millions qui serait nécessaire pour permettre de donner du transport collectif à l'ensemble du territoire je dirais pendant les prochaines années – par année, pendant les prochaines années.

2075

Quand on voit des milliards qui pleuvent pour le REM, un pont, voire même un troisième lien, là – je ne me lancerai pas dans ces projets-là – mais ça devient un peu frustrant pour des populations comme la nôtre, des régions comme la nôtre, de voir que 5,5 millions, on n'est pas en mesure de l'avoir depuis plusieurs années pour des services qu'on considère comme étant essentiels.

2080

C'est pour ça que des projets tels que PPAW 2, qui ont été réfléchis par des gens du Bas-Saint-Laurent, pour les gens du Bas-Saint-Laurent, avec des revenus quand même importants pour nos régions, c'est fondamental pour permettre au Bas-Saint-Laurent, à la Gaspésie, à tout l'Est-du-Québec à continuer à se développer, et non pas d'être toujours dans une relation, je dirais, de quête perpétuelle auprès de gouvernements qui, visiblement, disons, nous écoutent de moins en moins.

2085

2090

Je vous parlais – en conclusion – de mon enfance. J'ai toujours, depuis ma prime jeunesse, souhaité faire de la politique. Aujourd'hui, je suis préfet. Mon rôle comme préfet, c'est d'être un arbitre. C'est de trouver le compromis le plus viable, le moindre mal, je dirais celui qui apporte le plus

2095 de bénéfices pour l'ensemble des utilisateurs, tant la population que le territoire. Pour moi, PPAW 2, fait partie de ce genre de projet qui non seulement va donner des bénéfices pour l'ensemble de la région, mais s'inscrit dans un équilibre sur le territoire.

2100 Je vous disais que j'ai appris depuis que je suis jeune, mais malheureusement, j'ai commencé à faire de la politique partisane et non partisane dans mon adolescence et puis j'ai malheureusement appris que c'est plutôt difficile d'attendre quelque chose des gouvernements centraux – j'ai été trop souvent déçu – des lois du marché ou de la mondialisation, on a toujours été perdants par rapport à ça. Mais avec des projets tels que PPAW, on est maîtres chez nous. Des projets éoliens, sous l'égide de l'Alliance de l'énergie de l'Est, c'est à mon avis ce qui est arrivé de mieux au développement de nos territoires depuis ma tendre enfance. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2110 Merci pour la présentation de votre mémoire. Moi, j'aimerais discuter avec vous de gestion partenariale, de participation des municipalités...

M. BRUNO PARADIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2120 ... au projet que nous avons sous étude en ce moment. Dans votre mémoire, vous mentionnez une approche de gestion partenariale de la filière éolienne qui serait mise en place au Bas-Saint-Laurent. Ce que j'aimerais savoir, comment est-ce que ce partenariat des municipalités et des MRC se manifeste en termes de participation à chacune des étapes de la planification des projets éoliens sur les différents territoires que vous couvrez?

M. BRUNO PARADIS :

2130 C'est les différents projets et l'Alliance qui met en place les projets que vous parlez. Donc, je
dirais, la relation avec le milieu, ça se fait à travers l'Alliance. Pour ce qui est de nos territoires, je
dirais, les bénéfices tirés des différents projets, chaque territoire, nous au Bas-Saint-Laurent, la
décision a été prise que ce soit séparé – vous l'avez lu dans le mémoire, là – en des parts égales
pour les 8 MRC, pour les Wolastoqiyik Wampanoag, et puis une dixième part qui est mise pour le
2135 CRD – que vous avez vu, je pense, avant moi. Donc, et puis pour les montants issus, bien, chaque
territoire a sa propre mécanique. Ceci étant dit, ça reste que pour mon territoire, c'est
16 municipalités, 16 maires, mairesses, dans La Mitis, je pense des municipalités qui vont être autant
de 250 jusqu'à 6 500 de population, qui, entre eux, vont déterminer les... je dirais, les priorités
d'action, les grands enjeux.

2140 Contrairement, je vous dirais... puis je n'ai rien contre le travail, malgré ce qui ait pu
transparaître par rapport aux gouvernements centraux, je n'ai rien contre le travail de mes collègues
députés à Ottawa ou à Québec, reste qu'un maire ou une mairesse, d'habitude, il se lève le matin
dans sa municipalité, puis il va se coucher le soir puis il rencontre la population locale. Donc, vous
2145 comprendrez que les priorités d'action des MRC en lien avec l'argent éolien est souvent, je dirais,
très enraciné dans les réalités du milieu. Donc, pour moi, c'est gage aussi du succès de cet
argent-là qui est investi dans nos territoires.

LE PRÉSIDENT :

2150 O.K. Donc, on si prend par exemple le cycle de vie d'un projet comme celui-ci, la planification,
et puis après, il y a eu toutes les études qu'on connaît, la mise en œuvre et jusqu'au démantèlement,
on va dire, ou la cessation définitive d'activité du projet, vous avez quand même une participation
pas juste du type cosmétique, mais vraiment à la gestion de ce projet-là durant toute la planification.

M. BRUNO PARADIS :

L'Alliance a ses projets, puis je pourrais laisser l'Alliance y répondre à ce moment-là, mais je vais vous parler de l'expérience que j'ai à travers différents projets qui existent chez nous dans La Mitis depuis une dizaine d'années.

LE PRÉSIDENT :

Oui. On parle de la Table...

M. BRUNO PARADIS :

On est à 30 % coactionnaire dans le projet du lac Mitis et puis, une fois par mois, on a des rencontres d'actionnaires et puis on va déterminer qu'est-ce qui est à réparer, ça fait que donc, on est vraiment dans la gestion quotidienne du parc. On va pouvoir avoir de l'influence, puis on parle de seulement 30 % pour ce parc-là, donc je vous dirais que notre influence est à la hauteur de notre pourcentage d'action. Mais reste que souvent, ils vont être sensibles, je dirais, au monde municipal, puis ils vont venir aider soit des organisations de notre territoire, voire même encourager l'achat local le plus possible. Ça fait que ça, oui, on est... c'est loin d'être cosmétique, là, je vous dirais que je me développe tranquillement une certaine expertise en éolien, là, avec certaines technologies pour venir augmenter l'efficacité des pales ou... disons qu'on a développé une certaine expertise dans la région, dans la mienne du moins, sur le givre sur les pales. On commence à être quand même pas pire là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous trouvez essentielle la participation des milieux municipaux...

M. BRUNO PARADIS :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

... à la gestion du PPAW 2.

2195 **M. BRUNO PARADIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2200

Est-ce que vous pouvez nous préciser vos attentes à ce niveau-là, et préciser surtout aussi les aspects sur lesquels vous estimez que votre participation serait essentielle à la gestion de PPAW 2?

2205 **M. BRUNO PARADIS :**

2210

Bien, je pense que notre participation est essentielle parce qu'on représente la population déjà, ça fait que si on veut s'assurer d'être au diapason de l'opinion de nos populations et puis si on veut être mesure de bien la transmettre, que ça soit un parc éolien ou peu importe, là, je pense que c'est essentiel qu'on soit là. Ça, c'est clair. Ça permet à la fois au parc d'avoir une plus grande sensibilité des impacts qu'il peut y avoir dans un milieu, d'un côté comme de l'autre, que ce soient des impacts positifs ou négatifs, de peut-être mieux adapter ses pratiques à la réalité du milieu.

2215

Donc, ce n'est pas un grand conglomérat qui arrive puis qui fait ses... et puis on a seulement des petites relations. Donc, on est un partenaire. Puis souvent, le partenaire, bien, va faire en sorte... – des exemples, je pense, on en a plein – de choisir Marmen à Matane pour certaines composantes, qui vient encourager une filière régionale. De venir s'assurer d'aller chercher le plus de retombées économiques dans un milieu, bien ça, ça se fait parce qu'on est partenaire et on est un investisseur.

2220

Si on n'était pas dans l'actionnariat, bien, ça serait des souhaits, ça serait une... on pourrait fortement recommander, mais on n'aurait pas le même poids décisionnel que quand on est actionnaire, c'est sûr et certain. Ça fait que pour moi, c'est essentiel. Puis je vous dirais, on parle de

la filière éolienne, mais ça devrait être fait... moi, j'invite les gens ailleurs au Québec à le faire quand vient le temps de construire des barrages, quand vient le temps d'ouvrir une nouvelle mine, quand vient le temps... Normalement, le milieu municipal devrait être là pour investir puis assurer aussi des revenus pérennes à long terme au lieu de devoir... que ça soit des redevances qui soient payées au gouvernement puis que par la suite on essaie, je dirais, d'avoir un peu de la couleur de cet argent-là qui ultimement est issu des ressources de nos territoires.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Un dernier point que j'aimerais préciser avec vous. Vous estimez qu'il s'avère, et je vous cite « *important d'inclure l'activité éolienne dans une approche de gestion intégrée du territoire pour une saine harmonisation des usages* ». Est-ce que vous pouvez nous préciser un peu votre pensée?

M. BRUNO PARADIS :

En fait, je vous parlais de mon rôle d'arbitre. Un, déjà, il y a des enjeux économiques, il y a des enjeux énergétiques, puis il y a aussi un enjeu où est-ce qu'on a... le territoire, c'est des terres publiques. Il faut travailler à ce que, je dirais, chacune des activités, on puisse lui trouver une place, que ça soit les gens qui voudraient faire de la motoneige, que ça soit la faune, que ça soit... Mon rôle d'arbitre fait en sorte que j'essaie de trouver, comme je le mentionnais, le compromis le plus viable entre les différentes utilisations du territoire, puis s'assurer qu'il y ait une... je dirais, le moins possible de conflits d'usage dans les terres publiques, là, qui sont sous notre responsabilité.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre participation et bonne soirée.

M. BRUNO PARADIS :

Merci.

2255

M. MICHEL VEILLEUX
VENT D'ÉLUS (DM58)

2260

LE PRÉSIDENT :

Alors, notre dernier intervenant sera par vidéo, et on me dit que c'est prêt. J'invite Michel Veilleux à se connecter. Bonsoir. Bienvenue.

2265

M. MICHEL VEILLEUX :

2270

Bonsoir. Mon nom, c'est Michel Veilleux, je représente Vent d'élus. Vent d'élus, c'est quoi? C'est un organisme à but non lucratif qui regroupe des élus et des ex-élus municipaux de partout au Québec. Notre mission c'est de valoriser et promouvoir la démocratie municipale. Donc, on le fait en participant à des assemblées publiques, des colloques, *et cætera*, et aussi on écrit des mémoires, des lettres ouvertes.

2275

Nous autres, on a plusieurs préoccupations quant au développement éolien. On considère que ça se fait de façon antidémocratique, précipitée et sans vision d'ensemble.

2280

Le premier enjeu qui nous préoccupe, c'est au niveau financier. L'initiateur du projet a refusé de répondre à une question du public sur les risques financiers du projet. Maintenant, on sait que l'Alliance de l'énergie de l'Est est financée par les contribuables. À ce moment-là, comment est-ce que la population peut juger d'un projet? Comment vous, les commissaires, vous pouvez juger d'un projet si on vous cache les enjeux financiers?

2285

Un autre problème, bien, c'est qu'une grande partie des profits vont à des investisseurs privés. Il y a aussi une certaine forme d'iniquité entre les municipalités, c'est-à-dire celles qui ont des éoliennes, bien, reçoivent des redevances. Les autres municipalités n'en ont pas. Il y a un enjeu aussi au niveau de la privatisation.

L'Institut de recherche en économie contemporaine, l'IRÉC, a publié en mars 2024 un document intitulé *La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec*. Eux autres ont fait plusieurs calculs compliqués, comme par exemple, ils ont calculé que la priorité qui est donnée à l'énergie éolienne, ça a coûté 6,1 milliards de dollars à la clientèle d'Hydro-Québec, et ça c'est le cumul jusqu'à la fin de 2023.

Aussi, si on suppose qu'il n'y a pas de promoteur, mais que c'est Hydro-Québec qui s'associe avec le milieu municipal, supposons une répartition 50-50, bien, à ce moment-là, les gens de l'IRÉC ont calculé que les revenus cumulés en 2023, pour chaque partie, comme par exemple pour le milieu municipal, bien, ça s'établirait entre 450 millions et 840 millions. Puis ça, à l'horizon 2035, ça pourrait atteindre entre 910 millions et 1,7 milliard. Et ça, c'est seulement pour les projets éoliens des quatre premiers appels d'offres d'Hydro-Québec.

Il y a des enjeux aussi au niveau de la confidentialité. L'énergie éolienne PPAW 2, c'est une société en commandite, donc une entreprise privée. L'Alliance de l'énergie de l'Est, c'est une société en commandite, donc une entreprise privée. Donc, ça veut dire que l'accès à l'information est très difficile. La loi va permettre l'obtention d'informations seulement si le demandeur est directement concerné.

Ensuite, il y a un autre enjeu, c'est ce qu'on appelle « les zones à accès restreint ». On sait qu'avec des éoliennes, il y a des risques de projection de glace, de débris, de bris de pale ou d'effondrement. Si on parle de la glace, à ce moment-là, il y a une formule qui a été développée par la Commission européenne en l'an 2000, puis qui nous dit que pour des éoliennes de 200 mètres de haut, bien à ce moment-là, la zone d'accès restreint autour de l'éolienne, c'est de 420 mètres. Donc, ça veut dire qu'il y a un risque de projection de glace à l'intérieur d'un rayon de 420 mètres alentour de l'éolienne. Ça, ça représente au moins une cinquantaine d'hectares. Cette formule-là, elle est acceptée par l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, qui est un regroupement de promoteurs, par la FQM, qui est la Fédération québécoise des municipalités, puis on sait aussi qu'elle est appliquée dans un parc éolien, en tout cas celui du Lac-Alfred, là, où il y a des pancartes qui indiquent les zones d'accès restreint alentour des éoliennes. Et la zone, bien, ça correspond à la formule, là, qui a été développée par la Commission européenne en l'an 2000.

Maintenant, vous allez me dire qu'avec les systèmes de dégivrage, que ce n'est pas un problème. Mais quand on regarde le manuel d'utilisation de Vestas, eux autres ce qu'ils écrivent – je vais vous le traduire en français :

« Le système de dégivrage Vestas est conçu pour améliorer la production d'énergie des turbines par temps froid et constitue une amélioration de leur performance. Il n'est pas conçu pour éliminer ou réduire les risques de chute et de projection de glace. »

Autrement dit, malgré le système de dégivrage, la zone à accès restreint demeure. Maintenant, si on sort de la glace, il y a aussi des risques de projection d'autres débris, des bris de pale, puis d'effondrement. Là, vous allez peut-être me dire que c'est des risques théoriques. Ça ne l'est pas du tout.

Par exemple, en 2024, en juillet 2024, à Nantucket dans le Massachusetts, des éoliennes en mer, à 15 kilomètres des plages, il y a eu une pale qui s'est brisée – une pale qui avait été fabriquée en Gaspésie, je pense – et ce qui en a découlé, bien, c'est qu'ils ont été obligés de fermer les plages pendant plusieurs semaines, parce qu'il y avait plein de débris de fibres de verre, là, des morceaux coupants, tranchants. Ça fait que là, il fallait absolument enlever ça avant que les gens puissent se baigner. Il faut comprendre aussi que l'extrémité d'une pale, ça peut virer à 300 kilomètres-heures, ça, ça fait que des fois il y a des bouts qui peuvent partir.

Maintenant, Vestas, dans son manuel d'utilisation, ce qui est dit à ses employés, là, d'entretien d'éolienne – là encore là, je vais vous le traduire en français :

« Ne restez pas à l'intérieur d'un rayon de 400 mètres de l'éolienne, à moins que ce ne soit nécessaire. Si vous avez à inspecter une éolienne à partir du sol, ne restez pas en dessous du plan du rotor – le rotor, c'est les pales qui tournent – et faites-le à partir du devant. Assurez-vous que les enfants ne restent pas ou ne jouent pas près de l'éolienne. »

Donc, ce qu'on constate, c'est qu'il y a un conflit d'usages entre un parc éolien et les autres usages, là. Que ce soit l'agriculture, l'acériculture, la randonnée, la chasse, l'observation de la nature, et *cætera*.

Maintenant, il y a des gens qui vont peut-être dire : « Bien écoutez, le risque est quand même minime », mais à ce moment-là, on peut peut-être... je peux peut-être vous donner un exemple. Supposons qu'on part, on s'en va faire un tour en automobile, puis que je vous embarque avec moi, puis là on s'en va en campagne, puis c'est super tranquille, il n'y a pas de trafic. On arrive à une intersection, la vue est très dégagée. On regarde de chaque côté, il n'y a personne qui s'en vient. Fait que là, bien, je décide de faire, des fois comme beaucoup de gens font, ce qu'on appelle un stop à l'américaine, c'est-à-dire que je ralentis, je vire, puis après ça, j'accélère. Mais là, s'il y a un policier qui n'est pas loin, là, le policier, il va venir me voir, il va m'arrêter, puis il va me donner une contravention. Fait que j'aurai beau dire qu'il n'y avait pas de risque puis que ce n'est pas dangereux, puis c'est ci, puis c'est ça, il va me la donner sa contravention. Pourquoi? C'est parce qu'un risque, c'est composé de deux choses : la probabilité d'un événement, puis les conséquences défavorables de l'événement. Fait que la probabilité qu'il y ait un accident dans ce cas-là, elle est minime, mais par contre, les conséquences, s'il y avait un accident, pourraient être catastrophiques. Et c'est ça que la société reconnaît. C'est pour ça que le policier va me donner une contravention, parce que la société reconnaît ce risque-là.

Un autre exemple qu'on pourrait donner. Je regardais pour le parc éolien de l'Érable, puis on voyait des photos des visites guidées, puis là, bien, ce qu'on remarque c'est que les gens, ils portent des casques. Fait que si les gens portent des casques de protection, bien, c'est parce qu'il y a un risque. Maintenant, il y a des gens qui vont peut-être dire : « Bien écoutez, il n'y en a pas de risque, c'est les assureurs qui exigent ça. » Mais les assureurs, on les connaît, ils aiment ça collecter des primes, mais ils n'aiment pas ça payer des réclamations. Ça fait que vous pouvez être certain que si les assureurs exigent le port d'un casque alentour de l'éolienne, c'est parce qu'il y a un risque.

Maintenant, ce qui est un peu surprenant par rapport aux guides d'utilisation des fabricants d'éoliennes, c'est qu'on rencontre des refus de nous les fournir. Par exemple, on a fait une demande d'accès d'information à Hydro-Québec, puis Hydro-Québec a refusé de fournir les guides d'utilisation des fabricants d'éoliennes, sous prétexte que c'était confidentiel.

Aussi, dans une audition du mois de juillet de la CPTAQ, la Commission de protection du territoire agricole, dans la MRC d'Arthabaska, les commissaires ont demandé aux promoteurs de leur fournir le guide d'utilisation des fabricants d'éoliennes qu'ils considéraient choisir. Et ce qui est assez surprenant, c'est que le promoteur a refusé.

Maintenant, c'est assez étonnant parce que ça c'est une question de sécurité, puis je pense que tout le monde doit connaître ça. Moi, par exemple, j'ai des terres, puis sur mes terres, c'est sûr qu'il n'y en aura pas d'éolienne. Mais peut-être que je peux avoir un voisin indélicat qui, lui, va en installer à moins de 400 mètres de ma ligne de lot. Mais à ce moment-là, ça veut dire que sur ma terre, bien, je vais avoir une zone d'accès restreint. Ça, il faut que je le sache parce que chez moi, bien moi, je m'en sers, là, mais si je vais sur mes terres, j'ai des gens qui font de la randonnée, qui viennent cueillir des petits fruits, j'ai des chasseurs.

LE PRÉSIDENT :

Il vous reste 5 minutes.

M. MICHEL VEILLEUX :

Ça fait qu'il faut avoir cette information-là. Maintenant, est-ce que les commissaires du BAPE ont accès à ces guides-là? À ce moment-là, comment est-ce qu'on peut assurer la sécurité de la population si les commissaires n'ont pas accès à ça? En fait, la question qu'on se pose : c'est quoi qu'on cherche tant à cacher à la population?

Il y a aussi des enjeux au niveau de la santé humaine, là, je n'en parlerai pas beaucoup parce qu'il y a des gens plus qualifiés de moi qui vont vous en parler, mais la particularité du bruit éolien, c'est des basses fréquences et des infrasons. Ça, on sait que ça a des impacts sur la santé humaine, c'est démontré. Le problème, c'est que la mesure légale du bruit au Québec est inadaptée au bruit éolien, car elle ne mesure pas les basses fréquences ni les infrasons.

Et ça, ça m'amène au principe de précaution de développement durable. S'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour ne pas agir.

2415 Ensuite, un autre enjeu dont je pourrais vous parler, c'est au niveau de la transition énergétique. À ma connaissance, en tout cas au BAPE ici, il n'y a aucune démonstration qui a été faite que le projet va contribuer à la transition énergétique ni à la décarbonation. Il n'y a rien qui assure que chaque mégawatt produit par le parc éolien va retirer un mégawatt de consommation d'énergie fossile. On dirait que c'est plutôt de l'énergie qui va s'ajouter.

2420 Ensuite, un autre enjeu, c'est le BAPE générique. Il y a plusieurs BAPE qui ont reconnu le besoin d'avoir un BAPE générique. Il y a même 60 municipalités, 4 MRC qui ont demandé un BAPE générique.

2425 En conclusion de tout ça, on pense qu'il faut refuser le projet tant que – là, il y a un certain de nombre de conditions – tant qu'il ne sera pas remis entièrement à Hydro-Québec et au milieu;

Tant que va régner l'opacité;

2430 Tant que les résultats d'études indépendantes sur les basses fréquences et les infrasons ne seront pas pris en compte;

Tant que la zone à accès restreint ne sera pas appliquée;

2435 Tant que les guides du fabricant ne seront pas publics;

2440 Tant qu'il n'y aura pas de garantie quant au démantèlement complet de l'éolienne en fin de vie. Parce qu'ici, le RCI de la MRC de Témiscouata, qui est quand même assez vague puis qui ne prévoit pas d'amende si quelqu'un ne respecte pas les règles pour le démantèlement, puis dans la MRC de Rivière-du-Loup, bien, il n'y en a pas du tout, il n'est pas question de démantèlement. Ça fait un petit peu drôle parce que les MRC ici se trouvent à être en conflit d'intérêts.

Maintenant, on vous demande de refuser le projet tant que la démonstration ne sera pas faite que le projet contribue à la transition énergétique;

Et tant qu'il n'y aura pas de tenue d'un BAPE générique.

Fait que ça complète la présentation du mémoire de Vents d'élus.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Veilleux, pour la présentation de votre mémoire. On aura quelques questions pour vous.

LA COMMISSAIRE :

Oui. Merci, Monsieur Veilleux. Vous avez terminé en disant que la démonstration à la contribution à la transition énergétique n'avait pas été faite. Comment, selon vous, elle pourrait être faite, cette démonstration-là?

M. MICHEL VEILLEUX :

Bien, c'est sûr qu'il faudrait que le promoteur la fasse, ou qu'un ministère quelconque la fasse. Mais il n'y a rien qui a été fait là-dessus. En fait, il faudrait que la loi prévoie quelque chose là-dessus.

LA COMMISSAIRE :

Et dans toutes les conditions que vous nous avez énumérées à la fin, dans votre conclusion, selon vous, laquelle ou lesquelles seraient prioritaires?

M. MICHEL VEILLEUX :

Prioritaires, je vous dirais que les résultats d'études indépendantes sur les basses fréquences et les infrasons, parce que ça c'est des questions de santé humaine. Je veux bien croire que c'est

2475 une zone qui n'est pas densément habitée, là, mais il y a quand même du monde qui demeure là, ce n'est pas des zéros, ces gens-là. Puis il y a des gens qui utilisent cette zone-là, si on veut.

2480 Aussi, je pense qu'il est important, c'est la question des guides du fabricant, la question de zones à accès restreint. Les guides du fabricant, il faut que ça soit public, ça. C'est une question de sécurité publique.

2485 Puis je pourrais peut-être ajouter le BAPE générique. Ça prend absolument un BAPE générique. Ça n'a pas de bon sens, on regarde les projets isolément puis on ne regarde pas au niveau global.

LA COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur Veilleux. Est-ce que mon collègue a d'autres choses à...

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est bon pour moi.

LA COMMISSAIRE :

2495 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2500 Merci, Monsieur Veilleux. Vous vouliez ajouter quelque chose?

M. MICHEL VEILLEUX :

2505 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

J'avais l'impression que vous vouliez ajouter quelque chose. Non?

M. MICHEL VEILLEUX :

Non, c'est correct. Je vous remercie. C'est moi qui vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup, bonne soirée et merci pour votre participation.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Alors, je regarde mon registre, je n'ai plus d'intervenants. Il n'y a pas non plus d'inscriptions pour se prévaloir du droit de rectification. Le registre est donc fermé et ceci met fin à la séance de ce soir.

Merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre en salle et à distance. Je pense d'abord à l'équipe de webdiffusion du BAPE : Mathieu Giroux, Andréa Aristizabal, Raphaël Sioui, Brigitte Bernier et Pierre Dufour. Et, de la société Embargo, pour la sonorisation : Pascal Giard et son équipe.

Merci également à toutes les personnes qui sont venues s'exprimer devant la commission. On ne vous le répétera jamais assez, vos opinions, suggestions et propositions sont importantes. Elles contribuent à enrichir notre réflexion et peuvent, naturellement, éclairer l'analyse que nous ferons du projet et de sa justification.

2540 Dans une optique d'amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Alors, merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage. Il est disponible en ligne et pour les personnes en salle, vous trouverez le lien pour y accéder et des formulaires papier à droite. Ce n'est plus à l'arrière de la salle, maintenant, je pense que c'est bien à droite.

2545 Nous nous retrouverons demain à 13 h 30 pour la suite de cette deuxième partie. Merci encore et bonne fin de soirée à vous.

2550 **SÉANCE AJOURNÉE AU 12 AOÛT 2026 À 13 H 30**

2555 Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



2560

Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)